

RiskAssur



5000

3,20 €

Numéro 500 du Vendredi 1er septembre 2017

Commentaire
**Le RiskManagement
ou la maîtrise des risques**

Reportage
**Une semaine
à Google-Land**

Edito
**Le Pouvoir en place
s'apprête à modifier
le Code du travail**

Le Pouvoir en place s'apprête à modifier le Code du travail

Le pouvoir en place pense, à tort à notre avis, comme déjà le précédant, que certaines dispositions du Code du travail étaient un frein à l'embauche.

Or, les entreprises qui ont des commandes à satisfaire embauchent, en plus de leur personnel organique en CDI, des CDD et /ou des intérimaires pour satisfaire des besoins ponctuels, mais elles n'embauchent personne tant que leur carnet de commandes est vide.

Le gouvernement précédent s'était mal pris, ce qui a contribué à sa défaite aux élections suivantes et la malheureuse ministre du travail de l'époque, qui n'y était pas pour grand-chose, y a laissé son mandat de député et est tombée depuis dans l'oubli.

La décision de réformer le Code du travail par ordonnance, pour éviter de longs palabres et le vote d'amendements hors sujet n'est pas en principe une mauvaise solution, à condition de préparer un texte solide et - non pas - une réforme conçue à la hâte, dans un bureau ministériel, qui risque de faire descendre dans la rue des gens plus ou moins malintentionnés, qui n'attendent que ça et qui, pour la plupart, ne savent même de quoi il s'agit.

Il faudrait s'inspirer de ce qu'avait fait au début du 19ème siècle par Napoléon Bonaparte, qui avait désigné 4 juristes réputés pour rédiger, sous son contrôle, un Code civil, inspiré du Droit romain, qui a laissé des traces indélébiles dans notre droit positif.

Dans la mesure où le Code du travail comporte une partie législative hautement politique, à côté des parties réglementaires, qui expliquent son volume souvent critiqué, il faut marcher sur la pointe des pieds.

Nous pensons qu'il serait judicieux de constituer un groupe de travail de quatre personnalités, choisies pour leur indépendance d'esprit, présidé par un haut fonctionnaire féru en droit du travail et composé en outre d'un juriste, d'un syndicaliste et d'un représentant du patronat, assistés d'une équipe d'universitaires chargée d'analyser et de faire le tri du maquis de textes, accumulés avec le temps.

Malheureusement, à voir la loi d'habilitation autorisant le gouvernement à réformer le Code du travail par ordonnance, qui vient d'être votée, cela n'en prend pas le chemin, mais nous reviendrons plus loin.

Le Code du travail n'a pas été rédigé d'un seul trait comme le Code civil, il a été précédé de lois du travail éparses.

L'idée a germé dans l'esprit d'un député qui a déposé, le 14 mars 1896 une proposition de loi sur la codification des lois ouvrières existantes.

Il faut dire que le droit du travail est, de tout temps, soumis aux règles du droit commun, autrement dit du droit civil, le contrat de travail est soumis à ses règles, comme le rappelle l'article L 1221-1 du code actuel.

Puis, il a fallu attendre 2006, lorsque le président du Conseil des ministres de l'époque, Georges Clemen-
ceau créa pour la première fois, le 25 octobre 1906, après une année d'agitation sociale, marquée par 1 300
grèves, un ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, confié à René Viviani, alors qu'une « direction du
travail » était active dans le passé, au ministère du commerce.

Avant la sortie du premier livre du Code du travail, intitulé « Code du travail et de la prévoyance sociale »
adoptée par la loi du 28 décembre 1910, des lois importantes avaient émaillé le droit du travail du pays.
Citons en deux, la loi du 9 avril 1898 sur l'indemnisation des accidents du travail et la loi du 5 avril 1910 qui
a instauré les « Retraités paysannes et ouvrières » des salariés du secteur privé.

Puis, la rédaction du Code du travail s'est étalée jusqu'à la loi du 25 février 1927.

Enfin, un nouveau code a été promulgué par la loi du 2 janvier 1973, qui lui a donné sa forme actuelle, divisé
aujourd'hui en 9 livres.

Depuis, la modification du Code du travail a été l'exercice de prédilection des gouvernements, à l'exemple
du gouvernement Mauroy de François Mitterrand qui, en promulguant en 1982 les lois Auroux, a modifié
près du tiers du code de 1973.

Ne parlons pas de la réforme Valls de 2015-2016 sous François Hollande, pour arriver à la réforme de 2017,
sous le gouvernement d'Edouard Philippe, d'Emmanuel Macron, dont on ne sait pas encore grand-chose, à
part le contenu de la loi d'habilitation.

Nous ne voulons pas préjuger de sa portée, ni de l'accueil que lui réserveront les syndicats et le patronat et,
encore moins sur l'emploi.

Revenons à la réforme qui se prépare, qui porte sur des sujets hautement politiques, à lire la Loi d'habilita-
tion, comme le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, le référendum
d'entreprise à l'initiative de l'employeur en cas d'accord minoritaire, la fusion des instances représentatives
du personnel et la primauté des accords d'entreprise sur ceux de la branche.

Les ordonnances une fois rédigées, seront discutées avec les organisations syndicales et patronales, dans le
cadre d'une sorte de concertation, pour donner bonne conscience au gouvernement, qui sait qu'elles seront
approuvées mi-septembre, qui qu'il arrive, en Conseil des ministres, pour une mise en vigueur immédiate,
sans avoir à attendre leur approbation ultérieure par le Parlement.

Il faut croire que l'opposition s'attend au pire, car les députés de la gauche ont déposé le 3 août un recours
devant le Conseil constitutionnel pour déclarer inconstitutionnel l'intégralité du projet de loi d'habilitation
déjà voté, ce qui ne semble pas émouvoir le pouvoir.

Par contre, bien plus sérieux, car dans le passé la rue a déjà fait reculer le pouvoir, la CGT a déjà appelé à
une journée d'action et de grève dans toutes les entreprises et services, le 12 septembre, ce qui fait que la
rentrée risque d'être mouvementée pour le président de la République et son gouvernement.

Erik Kauf
Rédacteur en Chef

Sommaire

Edito



Le Pouvoir en place s'apprête à modifier le Code du travail

Erik Kauf

2

Commentaire



Le RiskManagement ou la maîtrise des risques

22

Reportage



Une semaine à Google-Land
Quand Disney rencontre Orwell pour forger notre avenir

Professeur Jean-Paul Louisot

30

Indices



Les prix à la consommation augmentent de +0,5 % en août 2017

40

Détente

- Bande dessinée Bamboo
- Une photo, une explication... (JC Barousse)
- Mots croisés
- Sudoku

48

Courrier des Lecteurs

52

L'hebdomadaire RiskAssur-hebdo est édité par Franol Services

33, rue Galilée - 75116 Paris
tél : 01 55 33 12 55 - fax : 01 55 33 12 53
site : <https://www.riskassur-hebdo.com>
courriel : webmaster@riskassur.com

ISSN RiskAssur : 1632-3106

Rédacteur en Chef : **Erik Kauf**

erik@riskassur.com

Ligne directe : 01 42 99 95 42

Directeur de la Publication et de la communication
Olivier Kauf

olivier@riskassur.com

Ligne directe : 01 55 33 12 55 / 06 88 88 01 46

abonnement gratuit

<https://www.riskassur-hebdo.com>

Tarif au numéro : 3,20 € ttc

Abonnement annuel : 90 € TTC

Disponible sur <https://riskassur-boutique.com>

Anniversaire



500 numéros et plus de 10 ans

Olivier Kauf

6

Histoire



Petite histoire de la gestion des risques

Professeur Jean-Paul Louisot

8

Point de Vue

- Les catastrophes naturelles conduisent à déplacer des personnes dans leur propre pays 14
- Lutte contre le mercure dans la chaîne alimentaire 20
- Après les insecticides chez les poules ce sont les nanoparticules qui inquiètent 22
- On ne cherchera plus d'hydrocarbures en France 28
- Les pays membres des Nations Unies ont du mal à atteindre leurs objectifs de développement durable 38
- EDF a encore des centrales au charbon 42
- Au Canada les incendies de forêts sont à la mesure de la taille du pays 46

La Vie des Sociétés

- * nominations 15**
 - XL Catlin renforce sa présence en région
 - Jocelyn Waroux a rejoint La Mutuelle Familiale en qualité de Directeur général
 - Benoit Courmont est nommé Directeur du pilotage financier et des risques d'AG2R LA MONDIALE
 - LinXea annonce la nomination de Raphaël Oziel
 - Le conseil d'administration de Coface SA accueille Isabelle Laforgue et Nathalie Lomon
 - Pierre BISCOURP nommé Directeur de l'ENSAE ParisTech
 - Fabio Carsenzuola est nommé PDG de Europ Assistance Italie
 - Groupama Asset Management nomme une nouvelle Directrice Contrôles et Juridique
- * nouveautés 26**
 - ERI et SWISSCOM lancent une offre ITO et BPO
 - Judicial donne accès à une assistance juridique à l'ensemble des clients de 07ZR.com
 - RCPRO Entrepreneurs by Créalinks invente le Pack Sur-Mesure
- * accords / négociations 39**
 - Fin de l'accord entre Caixa Seguridade et CNP Assurances
- * résultats 44**
 - CIPRES Assurances affiche un chiffre d'affaires en progression de 18,2% en 2016
 - Le groupe Macif affiche un résultat net de 165 millions d'euros au 1er semestre 2017

Pour votre Bibliothèque

- Comment l'alcool détruit la jeunesse
- Management interculturel - Comprendre et gérer la diversité culturelle 49

500 numéros et plus de 10 ans



Il y a plus de 10 ans, le 6 octobre 2006, naissait le magazine RiskAssur-hebdo, envoyé pour ce premier numéro à 87 abonnés. À l'époque, c'était osé de lancer un magazine en format numérique PDF, alors que toute la presse était – encore – en « papier ».

Au début, nous recevions souvent des messages nous demandant la version « papier » de RiskAssur-hebdo. Notre réponse précisant qu'il n'existait qu'une version PDF surprenait et était parfois même critiquée. Que les temps ont changé, bien sûr la presse « papier » existe toujours, mais nombre de magazines ont abandonné ce format pour se tourner vers le « numérique ».

Au fil des années, le contenu, la pagination de RiskAssur-hebdo a évolué.

Alors que nous avons basé ce magazine sur une diffusion « gratuite », nous avons dû, il y a quelques mois nous rendre à l'évidence, la publicité et le sponsoring ne couvraient plus les frais de réalisation de RiskAssur-hebdo. C'est ainsi que votre magazine est devenu payant (90 euros par an pour plus de 40 numéros, ou bien au numéro pour 3,20 euros).

Je remercie tous les professionnels qui ont accepté ce changement et se sont abonnés.

Bien entendu, nous faisons une exception pour ce numéro 500, un numéro anniversaire (je vais vous



faire une confiance, au moment de la diffusion du n° 1, je m'étais fixé l'objectif d'atteindre le n° 100, mais si on m'avait dit que j'allais célébrer avec vous le n° 500 et que RiskAssur-hebdo existerait encore, je ne l'aurais pas cru !!!).

Un peu d'histoire, car si RiskAssur-hebdo fête le 1er septembre 2017 son 500ème numéro, nous avons lancé l'idée de RiskAssur au début des années quatre-vingt-dix, sous la forme d'un site Minitel, le 3617 RISKASSUR, où nous diffusions au quotidien des brèves d'actualité.

Puis en 1995, nous avons fait quelques essais sur internet, mais il y avait très peu d'internautes, au début des années 2000, nous avons créé le site internet riskassur.com, qui s'est transformé en riskassur-hebdo.com (pour correspondre au titre du magazine que vous êtes en train de lire).

Le site RiskAssur-hebdo.com est mis à jour quotidiennement, avec des articles de professionnels, des actualités de la Vie des Sociétés mais également des articles écrits par la rédaction.

De numéro en numéro, RiskAssur-hebdo évolue, le magazine n'est pas figé dans une maquette immuable, il s'adapte à l'actualité, aux idées des lecteurs, aux propositions de contributions des professionnels.

Le magazine prend son nom de RiskAssur-hebdo, avec le numéro 9 du 4 décembre 2006. Il faut attendre le numéro 32 du 21 mai 2007, pour que RiskAssur-hebdo prenne des couleurs et se dote d'une « UNE » digne d'un magazine.

Alors que depuis l'origine, l'actualité des sociétés d'assurances n'était abordée que sous la forme de brèves, à partir du numéro 43 du 31 août 2007, la rubrique « la vie des sociétés » est mise en place.

Avec le passage de cette nouvelle version « payant », l'une des rubriques les plus lues « la vie des sociétés », s'est étoffés, les articles sont complets et ne renvoient plus vers le site internet pour un complément d'information.

RiskAssur-hebdo va encore évoluer dans les prochains mois, en tenant compte des remarques de ses abonnés. Car notre objectif, depuis le n° 1, est de vous proposer un magazine qui corresponde au mieux à vos attentes.

Ce numéro anniversaire est gratuit, pour continuer à lire les prochains numéros, si vous n'êtes pas abonné, ne perdez pas un instant pour le faire :

- En ligne à la page :

<https://riskassur-boutique.com/home/988-abomagriskassur.html>

- En utilisant le formulaire se trouvant page 35

Je vous remercie de faire partie de nos abonnés, de nos lecteurs.

Olivier Kauf
Directeur de la Publication

Petite histoire de la gestion des risques

Pr Jean-Paul Louisot



Sans remonter à la théorie des probabilités établie par Pascal et Fermat au 17^{ème} Siècle et dont les échanges épistolaires donnent un éclairage sur les pensées de l'époque, ni même le passage aux probabilités empirique grâce à Bernoulli un siècle plus tard, la gestion des risques moderne est née à la fin des années cinquante aux Etats-Unis de la dérive des coûts d'assurance, plus particulièrement de l'assurance accidents du travail.

Cette naissance dans la mouvance de la trésorerie explique pourquoi, encore aujourd'hui la plupart des risk-managers voient leurs missions centrées sur la mise en place de couvertures d'assurance et leur positionnement hiérarchique au niveau d'un assistant trésorier.

La création du mot « risk management » est attribué à l'un des pères fondateurs du RIMS dans un article de la Harvard Business Review de 1955.

Le paradoxe de cette origine est qu'elle est dans

le risque diversifiable, et même mutualisable au niveau même de nombreuses entreprises avec une volatilité réduite qui en fait un « non risque » au sens financier du terme.

En effet, les accidents du travail se prêtent à la budgétisation dès lors que l'organisme à un nombre important de salariés. De nombreuses organismes pourraient donc de passer de l'assureur pour la couverture de ces risques.

En revanche, le rôle principal de l'assureur est de transmuier en charge fixe un grand nombre de risques d'amplitude catastrophique au niveau individuel. En un mot, la fonction essentielle de l'assureur est de transmuier par la loi des grands nombre un risque individuel insupportable en « non-risque », ou coût, collectif.

Cette première génération de gestion des risques s'appuyait lourdement sur les techniques statistiques, calculs de probabilité et analyse de

tendance, c'est à dire le domaine de l'actuariat. Ces risques ont une caractéristique commune essentielle : ils sont probabilisables. Ils vont donc se prêter à une analyse du passé pour établir des prévisions pour l'avenir, l'espérance mathématique de perte a un sens économique et permet de servir de base à une réflexion stratégique. En résumé, le futur est un reflet du passé grâce à une évolution lente et traçable.

Depuis le début du XXI^e siècle, la gestion des risques connaît une véritable révolution culturelle.

En effet, jusqu'alors fonction technique, centrée autour de l'achat de couverture d'assurance, elle est devenue une discipline managériale et transversale : elle propose une valise d'instruments que chaque manager doit connaître et appliquer quels que soient son domaine de compétence et ses missions au sein d'un organisme.

La complexité et la volatilité croissante du monde ont en effet rendu les approches probabilistes moins sûres et plus... aléatoires !

Certains ont voulu voir dans cette évolution de la gestion des risques, la conséquence directe des catastrophes en rafale des deux dernières décennies : La centrale nucléaire de Tchernobyl, les tempêtes en décembre 1999 en France, le tsunami fin décembre 2004 dans le Sud-Est, sans oublier les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis, et l'explosion AZF à Toulouse.

Et la litanie continue, alternant les catastrophes liées à des risques technologiques et celles dues aux événements naturels, voire une combinaison des deux comme au Japon en 2011 où les dommages du tsunami ont provoqué un accident nucléaire.

Sans sous-estimer leur impact, il s'agit, sans doute, plutôt d'une lame de fond dans l'opinion publique qui exprime son besoin de sécurité dans le temps et dans l'espace, selon un calendrier accéléré par les moyens d'information globaux et immédiats.

On ne saurait, en effet, sous-estimer l'impact des médias sociaux. L'expression la plus aboutie est certainement l'exigence de développement soutenable, même si les instruments pour le mesurer et en faire un concept opérationnel manquent encore.

Avec le concept de gouvernance d'entreprise, dont les versions au niveau de l'Union européenne, mais aussi en Grande-Bretagne et en France, ainsi qu'en Afrique du Sud (King IV) exigent plus des managers qu'une conformité fiduciaire, un nouveau chapitre

de la responsabilisation des dirigeants et des administrateurs s'est ouvert.

Il débouche, naturellement, sur le développement de l'ERM (*Enterprise-wide risk-management*), dont la meilleure traduction en français serait sans doute gestion des risques étendue à tout l'organisme, c'est-à-dire une gestion globale et intégrée des risques.

En effet, cette traduction rend bien compte de l'éclatement de la fonction de gestion des risques qui est devenue une des missions fondamentales de chaque responsable opérationnel, le propriétaire des risques qui pèsent sur l'unité qu'il dirige.

L'analyse des fondements théoriques qui sous-tendent la plupart des approches de la gestion enseignée au sein des MBA de toutes les Grandes Ecoles de Gestion, comme dans les cycles de formation des hauts fonctionnaires, laisse l'universitaire confondu tellement elles semblent en être resté à l'atome de Démocrite, et, si on est généreux, l'atome de Bohr.

Autrement dit, ces enseignements restent fondés pour la plupart sur la conception classique de la physique et de l'information, celle qui a conduit certains états à concevoir de plans rigides à cinq ans...

Les états ont abandonné cette pratique avec la chute de l'Union Soviétique, alors même que de nombreuses entreprises sont encore gérées comme si le monde évoluait à un pas de sénateur...

Mais tel n'est pas le cas ! En clair, les acteurs économiques et les dirigeants politiques qui n'ont pas tiré les conséquences de l'abandon du plan en restent pour l'essentiel à une lecture déterministe de l'avenir.

Le fondement de la physique traditionnelle est le suivant : à même causes, mêmes effets, ou à causes proportionnelles effets proportionnels. Il a été remis en question de façon fondamentale par les évolutions modernes de la microphysique, ces avancées sont résumées dans le principe d'incertitude, ou des relations d'incertitude exprimées par Heisenberg.

Cette recherche qui a d'une certaine manière ouvert la voie de la théorie du chaos ne semble pas encore avoir influencé de façon systématique la réflexion stratégique, même si certains dirigeants visionnaires s'en inspirent, peut-être même sans le savoir.

On pense bien entendu à ceux qui ont forgé notre présent et continuent de forger le futur comme le fondateur d'APPLE ou celui de Google. Mais sans

doute sont-ils nombreux, animateurs anonymes dans les ETI et les PME/PMI, elles qui sont au cœur de la création d'emplois et de richesses dans les pays développés comme dans les pays émergents.

En clair, sans trop caricaturer, les processus stratégiques utilisés aujourd'hui dans les organismes sont trop rigides et séquentiels car ils se fondent sur l'idée d'un monde dont l'évolution est contrôlable et progressive.

En réalisant seulement périodiquement des analyses de leur contexte interne et externe, ces organismes se privent d'une vision en continu dans laquelle les signaux faibles qui permettraient d'anticiper efficacement les évolutions et révolutions futures pour garantir le maintien de la pertinence de l'organisme au sein de son réseau d'acteurs.

Bien entendu, les grands acteurs économiques, comme les états, ont les moyens de s'appuyer sur des modèles de plus en plus puissants, et même qui apprennent : « Nos systèmes apprennent par eux-mêmes de l'expérience mais c'est nous qui décidons de ce sur quoi ils apprennent. Toutefois, le jeu même complexe est plus accessible aux ordinateurs que des problèmes généraux du monde réel. »¹

Les tenants de l'intelligence artificielle restent eux-mêmes prudents sur le remplacement de l'humain par la machine dans les décisions complexes. Heisenberg lui-même a remis en cause l'utilisation de loi normale des probabilités pour lire son principe, ouvrant ainsi la voie aux extrêmes... aux ruptures.

Dans le même temps l'OCDE estime que le risque de l'intelligence artificielle est le risque majeur pour la race humaine dans les deux prochaines décennies.

En ce qui concerne la physique quantique, Heisenberg a indiqué que puisque la position exacte et le moment d'une particule ne peuvent pas être connus à un instant donné, le futur ne peut pas être déterminé.

On ne peut pas calculer sa trajectoire précise mais seulement un éventail de trajectoires possibles (en utilisant l'équation de Schrödinger on peut calculer avec précision les probabilités de différentes trajectoires).

Le problème est que je ne crois pas que le monde économique ait pu définir l'équivalent de l'équation de Schrödinger pour un monde dont les variables sont très complexes et sans doute avec des interactions que même la logique floue aura du mal à modéliser. Comment osons-nous prétendre

prévoir avec précision l'avenir alors que nous ne comprenons pas même les détails du présent ?

Pour le monde du risque, pour les professionnels de la gestion du risque la bonne nouvelle est que l'incertitude, le risque est au cœur de toutes les décisions tant au niveau stratégique, tactique qu'opérationnel, donc tout le monde appartiendrait aux risk-managers.

La mauvaise nouvelle est que de nombreux professionnels d'horizons divers ont compris l'importance du chantier, depuis les auditeurs internes et externes avec les trois lignes de défense, en passant par les qualitiens, l'ISO 9000:2015 comprend un volet risques, sans oublier les spécialistes de la sécurité, de la sûreté, de l'intelligence économique, pour n'en nommer que quelques-uns. La concurrence est donc rude !

Pour que l'avenir de la fonction de risk-manager, même rebaptisé CRO, encore si jeune, une ou deux décennies tout au plus, soit assuré dans un tel maelstrom encore faut-il que les praticiens se hissent à la hauteur des enjeux.

La gestion des risques est une fonction de dirigeant, ils doivent déterminer et conduire la politique de leur organisme en prenant en compte les incertitudes.

Mais sans relais à tous les niveaux elle n'aurait aucune chance de succès. C'est aussi une mission pour tous les acteurs publics et privés.

C'est de la vigilance de chacun, que dépend la survie de tous... Cela doit rappeler des souvenirs précis à ceux issus du monde des sections spéciales de la gendarmerie ou de la police !

De plus, l'irruption généralisée des média sociaux qui s'invitent désormais dans tous les grands débats, implique une transparence qui peut être en conflit avec la rapidité de décision qui s'impose lorsque les prémices d'une rupture exigent une révision déchirante de stratégie.

Et cependant, rien ne sera possible si le changement n'est pas embrassé par tous, au sein de l'organisme comme à l'extérieur dans son réseau de partenaires.

C'est pour cela que le processus continu de réflexion stratégique doit être éclairé par une gestion des risques intégrée et globale et positionnée dans une gestion du changement au sein de laquelle tous ont le sentiment d'être écoutés et entendus.

Dans un tel contexte, la question de la démocratie dans l'entreprise qui avait tant agité les jeunes soixante-huitards dont j'étais se pose de façon très

1 Denis Hassais, fondateur de DeepMind

différente. Il n'y a sans doute pas de modèle unique de chemin vers la démocratie. Tantôt elle surgit de la base, tantôt elle est imprimée par le sommet, mais le succès passe par une conjonction des deux. Les dirigeants doivent vouloir le changement, mais encore faut-il que l'ensemble des personnes intéressées l'adoptent.

Il n'y a pas de stratégie unique qui mette en place les instruments de la résilience, et c'est bien le cas de la gestion des risques et des concepts et méthodes proposées par l'ISO 31000.

Dans tous les cas, les limites de la démocratie sont posées par l'économie capitaliste qui donne un rôle majeur aux apporteurs de capitaux, même quand cet apporteur est l'état !

Toutefois, dans un monde devenu trop complexe et imprévisible pour se prêter à des approches déterministes ou à la vision d'un seul homme, l'ERM propose une démarche qui place l'incertitude au cœur de toute décision dans un organisme.

De plus, par son approche « top-bottom » et « bottom-up » elle assure l'adhésion de tous au processus de changement permanent, alors même que le changement est ce qui inquiète le plus les hommes et les femmes au sein de la société, comme au sein de l'entreprise. Sans doute s'agirait-il également, sans sortir du capitalisme, de ramener les pays occidentaux au niveau d'inégalité d'avant les années quatre-vingt².

Bien entendu, dans les organismes de dimensions internationales, au niveau du siège, il faut un professionnel à temps plein pour coordonner et animer la démarche de gestion des risques dans sa totalité, et également, chez ses principaux partenaires économiques, pour en garantir la cohérence et l'efficacité.

Ce coordinateur a des alliés naturels : l'audit interne, la qualité ainsi que le contrôle interne, qui connaissent bien l'ensemble des processus et ont une légitimité reconnue par les opérationnels.

Les unités plus petites (les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou les PME/PMI, par exemple) ne peuvent plus faire l'économie de la gestion des risques qui devient chaque jour davantage une exigence de leurs donneurs d'ordre ou de leurs clients, un attribut de la qualité des biens ou services qu'elles produisent.

Au niveau de la direction, il faut un champion, mais dans l'application sur le terrain, le responsable qualité avec une formation complémentaire adéquate ne pourrait-il pas être en mesure de remplir cette mission ?

C'est avec les ETI et les petites structures à l'esprit que CARM Institute a mis en place, en 2014, une formation adaptée conduisant à une reconnaissance internationale l'ONR 49000 relative à la gestion du risque pour les organismes et les systèmes, véritable guide pratique d'application de la norme ISO 31000:2010 dont la nouvelle version verra le jour début 2018.

La communication, déjà soulignée dans la norme et renforcée dans sa future version, est devenue le principal instrument dans la trousse de travail du risk-manager.

Très souvent, le succès ou l'échec du professionnel de la gestion des risques repose sur sa capacité à convaincre les administrateurs et les dirigeants de l'importance ou de l'impact de certains risques sur la stratégie, comment conduire les opérations pour saisir les opportunités et contenir les menaces qui se cachent derrière ces risques « stratégiques »

De fait, la question de la sélection des facteurs essentiels est une de clé du succès. Il n'est pas imaginable que les administrateurs dont l'agenda est chargé s'intéressent aux détails de la centaine, ou plus, de risques inscrit au registre des risques « importants » compilé pour la direction.

En ligne avec les dernières avancées des sciences cognitives, il faut garder la liste à un maximum de sept, et si possible deux ou trois pour lesquels il sera effectivement possible d'envisager alors les volets positifs et négatifs, et peut-être même illustrer quelques scénarios pour leur permettre de prendre des décisions éclairées.

Pour le reste, il leur suffit l'assurance raisonnable qu'ils sont tous pris en compte et gérés par les propriétaires de risques.

Toutefois, l'appel de plus en plus fréquent du risk-manager devant le conseil d'administration s'accompagne d'une exigence de quantification à laquelle il n'est pas toujours facile de répondre, surtout précisément pour ceux qui intéressent les administrateurs, les risques émergents et ceux à impact stratégique.

Un effort est toutefois d'autant plus nécessaire que les administrateurs ont à relever un défi de

2 Anthony B. Atkinson – *Inéga*liés - traduit de l'anglais par Françoise et Paul Chemla avec une préface de Tomas Piketty – Seuil Paris 2016

gouvernance et contrôle, à savoir à respecter les attentes des actionnaires et, plus globalement, répondre aux attentes des parties prenantes. Cependant, dans de nombreux organismes, les paramètres pour les arbitrages entre risques et rendements ne sont pas clairement définis, alors même que les approches intuitives ne peuvent pas optimiser la prise de risques dans des organismes complexes opérant dans un monde global en constante évolution.

La dépendance croissante des organismes sur les nouvelles technologies aurait dû placer la cybersécurité au cœur des préoccupations de tous.

Mais, il reste sans doute beaucoup à faire encore pour convaincre les administrateurs de prendre un intérêt direct dans ces sujets.

En effet, la plupart des administrateurs étant donné leur génération sont « naturalisés » informaticiens contrairement aux milléniaux nés dans un environnement baigné de ces nouvelles technologies.

Devant la complexité apparente des sujets, ils ont trop tendance à faire confiance à leurs départements IT pour les protéger contre les cyber-attaques, les cyber-rançons, et autres avatars de ce monde dématérialisé.

Là encore, comme pour la question du réchauffement de la planète, il revient au risk-manager de trouver l'approche qui permet à tous de s'intéresser au sujet, c'est un effort de bas en haut qui doit s'appuyer sur les nouvelles générations, peut-être en adjoignant à chaque administrateurs un cyber-tuteur ?

Mais quelle que soit la structure répondant aux besoins et aux moyens de l'organisme, au travers d'un système niché au sein du système de management, la gestion des risques est un attribut

de la culture qui doit être internalisée par chacun des acteurs.

Cette acculturation commence par une information et une formation des managers. C'est précisément l'ambition des 101 questions rassemblées dans cet ouvrage : apporter à chaque manager d'entreprise, de collectivité, d'établissement de santé, qu'il soit responsable d'un centre de profit, d'une unité, d'un processus ou d'un projet, des réponses claires au « pourquoi » et au « comment ».

Le but étant de leur montrer comment la gestion des risques est un instrument de leur performance qui leur permettra d'atteindre plus sûrement et plus efficacement les objectifs de leur organisme, voire les leurs !

En résumé, la route est ouverte, la gestion des risques est une composante essentielle de toute stratégie pour éclairer la décision des dirigeants et contribuer à l'adhésion des salariés aux changements nécessaires en éclairant l'avenir pour en réduire les ombres menaçantes et mettre en évidence les opportunités qui s'ouvrent devant les plus vaillants.

Aux risk-managers, surtout ceux de la nouvelle génération, de savoir saisir cette opportunité de carrière qui s'ouvre devant eux !

Encore faut-il qu'ils sachent acquérir les compétences nécessaires et faire grandir leurs talents de communicant, facilitateur, et coach.

Professeur Jean-Paul Louisot

MBA, ARM FIRM

Docteur ès Sciences de Gestion de la Sorbonne

Anc. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Perdre des kilos sans régime par la méthode du non-régime comment j'ai perdu plus de 10 kilos sans faire de régime

Je ne suis ni médecin, ni diététicien, je veux juste vous faire partager mon expérience qui m'a permis de perdre, sans aucun effort et en un peu plus de six mois, plus de 10 Kg.

Par Olivier Kauf

Disponible exclusivement sur RiskAssur-boutique.com :
<https://riskassur-boutique.com/home/69-non-regime.html>

Quelques articles publiés sur de <https://notre-siecle.com>

Un deuxième insecticide interdit est utilisé en France

publié le 30 août 2017

<https://notre-siecle.com/deuxieme-insecticide-interdit-utilise-france/>

Je ne comprends pas le mauvais classement mondial des universités françaises

publié le 30 août 2017

<https://notre-siecle.com/ne-comprends-mauvais-classement-mondial-universites-francaises/>

Où l'hôpital se ...

publié le 30 août 2017

<https://notre-siecle.com/ou-lhopital-se/>

ISF

publié le 30 août 2017

<https://notre-siecle.com/isf/>

Dans les zoos modernes ce sont les animaux qui regardent passer le public

publié le 29 août 2017

<https://notre-siecle.com/zoos-modernes-animaux-regardent-passer-public/>

Amélioration

publié le 29 août 2017

<https://notre-siecle.com/ameliorations/>

Mais que fait Facebook pour son Messenger ?

publié le 29 août 2017

<https://notre-siecle.com/mais-que-fait-facebook-pour-son-messenger/>

Sérieux

publié le 28 août 2017

<https://notre-siecle.com/serieux/>

Pour les automobilistes le glas vient de sonner pour eux à Paris

publié le 27 août 2017

<https://notre-siecle.com/automobilistes-glas-vient-de-sonner-eux-a-paris/>

Réductions d'impôts

publié le 27 août 2017

<https://notre-siecle.com/reductions-dimpots/>

Et maintenant M. le Président

publié le 25 août 2017

<https://notre-siecle.com/et-maintenant-m-le-president/>

Imagine

publié le 25 août 2017

<https://notre-siecle.com/imagine/>

Téléphoner en prison

publié le 24 août 2017

<https://notre-siecle.com/telephoner-en-prison/>

<https://notre-siecle.com>

Les catastrophes naturelles conduisent à déplacer des personnes dans leur propre pays



© Stephen Bonk - Fotolia.com

Selon le dernier bilan des déplacements internes publié le 16 août par l'International Displacement Monitoring Centre, l'IDMC un organisme fondé en 1998 par le Conseil norvégien pour les réfugiés, qui s'attache au suivi des déplacements internes, 4,5 millions de personnes ont été déplacées de force depuis le début de cette année dans soixante-seize pays, liés à des événements naturels extrêmes.

Il se trouve que pendant cette même période, un nombre identique de personnes a été déplacé de force, suite à des guerres et à des conflits internes, ce qui fait plus de 9 millions de personnes ayant subi en six mois le même sort.

Nous faisons cette comparaison à titre anecdotique bien que les deux phénomènes se recouvrent parfois, notamment en Afrique, alors qu'ailleurs il n'y a pas de liens entre eux, sauf que les populations concernées n'ont aucun statut juridique particulier leur assurant une protection internationale, à la différence des réfugiés demandant asile, pour des raisons identiques, dans un autre pays que le leur.

La répartition géographique des déplacements imputables à des désastres climatiques donne la priorité à l'Asie, du fait notamment de deux événements majeurs, les inondations et les glissements de terrain qui ont frappé les provinces Sud de la Chine à la fin du mois de juin, avec 858 000 déplacés et le cyclone tropical More qui a, en mai et juin, balayé le Ban-

gladesh, la Birmanie et l'Inde, entraînant le déplacement de 851 000 personnes, à l'intérieur de ces trois pays.

Beaucoup de ces déplacements de personnes, d'origine climatique, sont les conséquences d'inondations saisonnières et par conséquent prévisibles, ce qui montre clairement que l'on n'investit pas assez pour réduire la vulnérabilité et l'exposition à ce type de catastrophes, qui vont se répéter affirme la responsable du département de politique et de recherche de l'IDCM.

On sait que les pays touchés sont le plus souvent à faibles revenus et dans l'incapacité de se prémunir contre ce type d'évènements et c'est vers eux que doivent aller les fonds à recueillir auprès des pays du Nord, pour éviter, autant que possible les flux de réfugiés climatiques qui s'annoncent.

Alors qu'il avait été décidé 2009, en marge de l'échec de la COP, dont devait sortir cette année-là l'accord sur la maîtrise du réchauffement climatique, réalisé

6 ans plus tard à Paris, de constituer un fonds pour venir en aide aux pays du Sud, ce fonds n'arrive pas à se constituer à la hauteur des besoins et la position de Donald Trump à la tête des Etats-Unis, n'arrange rien.

Dans un rapport qui vient d'être publié, l'organisation Refugees International alerte de son côté sur la situation en Somalie, cette fois-ci en Afrique, où une grave sécheresse, qui a conduit le pays au bord de la famine, a contraint plus de 800 000 habitants à abandonner leurs villages pour rejoindre des centres urbains, afin d'y trouver de la nourriture.

Leur situation est aggravée par la présence de groupes armés, ce qui ne facilite pas la mise en place de l'aide humanitaire.

C'est un exemple parmi d'autres, mettant en évidence que dans les faits, conflits armés et catastrophes naturelles se combinent pour déplacer des populations doublement éprouvées, notamment en Afrique.

La vie des Sociétés - nominations



XL Catlin renforce sa présence en région

XL Catlin a annoncé la nomination de Mathieu de Roquemaurel en tant que Chargé de clientèle et Responsable solutions de portefeuilles/facilités, effective le 1er septembre.

Mathieu de Roquemaurel rejoint XL Catlin après avoir passé sept ans chez AXA France où il a occupé différentes fonctions en audit et en développement commercial.

Il a auparavant travaillé pour KPMG à Marseille. Âgé de 32 ans, Mathieu a un Master II en Audit Interne des Organisations obtenu à l'IAE d'Aix-en-Provence.

Basé à Lyon, Mathieu de Roquemaurel aura pour responsabilité de développer les relations d'XL Catlin avec les courtiers et les clients dans le sud de la France.

Il sera par ailleurs en charge de la mise en place de

partenariats de type « facilités » avec le courtage (délégations, polices de groupes, etc.), à travers la France.

Bruno Laval, Directeur général, France & Europe du Sud – Assurance, commente : « *Au cours des quinze derniers mois, nous avons considérablement investi dans notre équipe commerciale basée à Paris afin de consolider nos échanges avec nos partenaires courtiers. Nous visons désormais à étendre cette démarche afin d'être encore plus disponible auprès de nos courtiers et clients régionaux.*

Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur représentent un quart du PIB français, selon les dernières statistiques de l'INSEE ; aussi, disposer d'un responsable commercial à Lyon – où nous avons déjà des souscripteurs en dommages et en responsabilité civile– nous permettra de mieux accompagner nos clients, localement. »



Jocelyn Waroux a rejoint La Mutuelle Familiale en qualité de Directeur général

Jocelyn Waroux a pris le 16 août ses nouvelles fonctions de Directeur général de La Mutuelle Familiale.

Agé de 42 ans, Jocelyn Waroux est diplômé d'un Master 2 en Droit des assurances obtenu à l'université Panthéon-Assas. Après avoir enseigné de 2000 à 2003 le droit de la santé à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, il intègre La Mutuelle des étudiants au poste de Directeur juridique. En 2005, il entre chez MFP Services en tant que Directeur de cabinet du Président et du Directeur général. En janvier 2012, il est nommé au poste de Directeur des Opérations avant de prendre la Direction générale adjointe, puis la Direction générale de l'Union.

Aux côtés de la Présidente Léonora Tréhel, il est chargé de consolider l'avenir de la mutuelle et ses partenariats, dans une perspective de développement dynamique, de diversification des activités et services, de maîtrise et de modernisation de sa gestion via notamment l'accélération de la digitalisation. La mise en oeuvre et la déclinaison de cette stratégie décidée par

le Conseil d'administration permettra à La Mutuelle Familiale de déployer pleinement auprès de ses adhérents son rôle de « complémentaire de vie ».

Pour mener l'ensemble de ces missions, Jocelyn Waroux est entouré d'une équipe composée de :
Philippe Berthier, Directeur de la gestion et de la relation adhérent ;
Roland Blanc, Directeur du Développement Méditerranée ;
Louisa Brunet, Directrice de l'innovation et de l'offre ;
Christian Brunet, Directeur financier et comptabilité ;
Gilles Chabanol, Directeur technique ;
Joël Couderc, Directeur des ressources humaines et des services généraux ;
Didier Hiret, Directeur des systèmes d'information ;
Frédéric Marandon, Directeur du Développement Ile de France et Hauts de France ;
Jean-Paul Ostapyk, Directeur des risques et de la qualité ;
Véronique Popelin-Camus, Directrice de cabinet de la Présidence.



AG2R LA MONDIALE

Benoit Courmont est nommé Directeur du pilotage financier et des risques d'AG2R LA MONDIALE

A compter du 28 août 2017, Benoit Courmont, 39 ans, est nommé Directeur du pilotage financier et des risques d'AG2R LA MONDIALE. À ce titre, il est membre du Comité de Direction générale et exerce ses fonctions sous la responsabilité de David Simon, membre du Comité exécutif en charge des finances, des investissements et des risques.

Il est diplômé de l'École polytechnique (promotion 98) et de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE). Il est également membre de l'Institut des actuaires, certifié CERA.

Benoit Courmont a débuté sa carrière en 2003 en tant que contrôleur au sein de la Commission de contrôle des assurances, devenue Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). En 2007, il rejoint BNP Paribas Cardif pour travailler sur la gestion des risques et de Solvabilité 2. En 2011, il devient Directeur des risques d'AG2R LA MONDIALE puis Directeur des risques, de la solvabilité et de la conformité en 2015. Il est nommé Associé responsable de l'actuariat dans les secteurs de la finance et de l'assurance du cabinet d'audit et de conseil PwC France et Afrique francophone fin 2016.



LinXea annonce la nomination de Raphaël Oziel

Raphaël Oziel accède au poste nouvellement créé de directeur du pôle immobilier. Il a pris ses fonctions au début de l'été. A ce titre, il pilote la mise en place des nouvelles offres SCPI de LinXea annoncées pour la rentrée.

Raphaël Oziel, 35 ans, est diplômé de l'Institut Supé-

rieur de Gestion de Paris. Après des débuts chez BNP Paribas comme conseiller en patrimoine financier pendant trois ans, il a occupé les fonctions de conseiller premier chez HSBC. En 2015, il a intégré le service de gestion privée de Sofidy au sein de la collecte directe.



Le conseil d'administration de Coface SA accueille Isabelle Laforgue et Nathalie Lomon

Lors de sa réunion du 27 juillet 2017, le Conseil d'administration de COFACE SA a coopté Isabelle Laforgue, directeur de la transformation d'Econocom, et Nathalie Lomon, directeur financier d'Ingenico, en qualité d'administratrices indépendantes du Conseil d'administration de COFACE SA.

Elles remplacent Linda Jackson, directeur général de la marque Citroën, membre du comité exécutif de PSA Peugeot Citroën, et Martine Odillard, président des Cinémas Gaumont Pathé, qui quittent le Conseil pour se concentrer sur leurs responsabilités professionnelles actuelles.

Diplômée de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines de Paris, **Isabelle Laforgue** débute sa carrière à SFR en 2006, où elle occupe différents rôles dans les départements stratégie et finance. Elle est nommée directeur financier central en 2011, prenant en charge le contrôle de gestion, la comptabilité, la communication financière, la consolidation, l'assurance et

la trésorerie. En 2012 elle devient Chief of Staff auprès du Président directeur général de SFR, où elle conseille, analyse et soutient les processus de prise de décisions dans une période de changement et de consolidation de marché. Elle rejoint Econocom, une société européenne spécialisée dans la transformation digitale des entreprises, en 2015.

Diplômée de de l'école de commerce Neoma, **Nathalie Lomon** débute sa carrière en 1995 en tant qu'auditeur à Mazars, avant de rejoindre le département d'audit international de BNP Paribas en 1999. En 2002, elle rejoint Pechiney, où elle occupe des postes successifs, dont celui du contrôleur de gestion de la division Rio Tinto Alcan Aerospace, Transportation & Industrie. Nathalie est nommée contrôleur de gestion du groupe Ingenico en 2010, avant de devenir directeur financier de la région Europe-SEPA en 2014. Elle est directeur financier du groupe Ingenico depuis octobre 2015.

<https://riskassur-boutique.com>



Pierre BISCOURP nommé Directeur de l'ENSAE ParisTech

Pierre Biscourp, administrateur hors classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), est nommé Directeur de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE ParisTech) au sein du Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistique (GENES), à compter du 28 août 2017 (arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances paru le 25 août au JO).

Il succède à ce poste à Julien Pouget, qui rejoint l'INSEE.

Depuis 2014, Pierre Biscourp était sous-directeur en charge de l'emploi et du marché du travail à la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES), service statistique du ministère du Travail.

Diplômé de l'ENSAE ParisTech et de Sciences Po Pa-

ris, Pierre Biscourp est également titulaire d'un DEA de macroéconomie (université Paris I, Panthéon-Sorbonne).

Il débute sa carrière à l'INSEE en 1999 comme chargé d'études à la division "Marchés et stratégies d'entreprise", puis prend, en 2002, la tête de la section "Professions, qualifications, formation" toujours au sein de l'institut.

De 2006 à 2010, il devient Directeur des études de l'ENSAE ParisTech après avoir occupé pendant un an le poste de Directeur des études adjoint.

En 2010, il retourne à l'INSEE en tant que Chef de la division « Commerce » à la Direction des statistiques d'entreprises, jusqu'en 2014, année à laquelle il intègre la DARES.



Fabio Carsenzuola est nommé PDG de Europ Assistance Italie

Europ Assistance Holding (filiale de Generali Group) a annoncé que le conseil d'administration d'Europ Assistance Italie, a nommé l'ingénieur Fabio Carsenzuola au poste de PDG et de Directeur Général d'Europ Assistance Italie.

Fabio Carsenzuola succède à Bruno Scaroni, qui dirigeait Europ Assistance Italie depuis septembre 2014 et a récemment été nommé Strategy & Business Accelerator Director du groupe Generali.

Après un diplôme d'ingénieur en automatisation et un master en TIC, obtenus tous les deux à l'Ecole Polytechnique de Milan, Fabio Carsenzuola a débuté sa carrière professionnelle au poste de chef de projet chez Pride Group.

En 2004, il entre chez McKinsey & Company, où il se

concentre principalement sur le secteur bancaire et l'assurance pour des groupes bancaires et d'assurance européens éminents en Italie et en Europe de l'Est, puis devient membre du département européen « Assurance » de McKinsey.

L'année 2010 marque son arrivée dans le Groupe Generali, où il occupe d'abord le poste de Directeur des Ventes chez Alleanza Toro Assicurazioni, à la suite de quoi il devient Directeur de la planification commerciale au sein de Generali Italia.

En avril 2015, il rejoint Europ Assistance Italie, d'abord en tant que Chief Management Officer des Agents et Courtiers, puis en qualité de Chef de l'exploitation, prenant également part au conseil qui gère les Opérations du Groupe Europ Assistance.



Groupama Asset Management nomme une nouvelle Directrice Contrôles et Juridique

Groupama Asset Management annonce la nomination d'une nouvelle Directrice Contrôles et Juridique. Il s'agit de Laure Mazzolèni-Robin qui est en charge des départements de contrôle interne, conformité, anticipations réglementaires et direction juridique. Membre du Comité de Direction, elle est directement rattachée au Directeur Général Délégué, Jean-Marie Catala.

Laure Mazzolèni-Robin, 50 ans, dispose d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières, de l'Ecole supérieure de Commerce et de Management de Bordeaux.

Elle compte 27 ans d'expérience dans la réglementation des services financiers.

Elle intègre Generali Investments France en 2008, en charge de la conformité et du contrôle interne (RCCI)

puis rejoint la direction des Opérations de Generali Investments Europe à partir de 2012 pour prendre une dimension plus internationale.

Laure a débuté sa carrière en 1990 comme Auditeur chez Salustro Reydel avant d'exercer différentes fonctions dans l'asset management lui procurant une vision transversale de ce métier (juridique, administration de fonds, épargne salariale, conseil...).

Jean-Marie Catala, Directeur Général Délégué commente : « *Le recrutement de Laure Mazzolèni-Robin intervient dans un contexte réglementaire critique pour les asset managers, avec les mises en œuvre de Solvency 2, Bâle 3 et Mifid 2. Son profil pluridisciplinaire et sa solide expérience de terrain nous aideront à consolider notre stratégie face aux enjeux réglementaires et à mieux anticiper leurs impacts sur notre organisation* ».

Les obligations d'information et de conseil des Intermédiaires d'Assurances

Les intermédiaires d'assurances sont soumis, à côté des assureurs, à des obligations d'information et à des obligations de conseil vis-à-vis de leurs prospects et de leur clientèle, qui engagent leur responsabilité civile et leur responsabilité pénale personnelle.

Cet ouvrage permettra aux assurés, de sélectionner leur intermédiaire d'assurances en fonction des prestations qu'ils peuvent attendre de lui, tout en sachant à quel moment et dans quelles limites, ils peuvent faire appel à lui.

C'est une prestation dont les assurés peuvent se prévaloir en sachant que son coût est incluse dans les primes d'assurances.

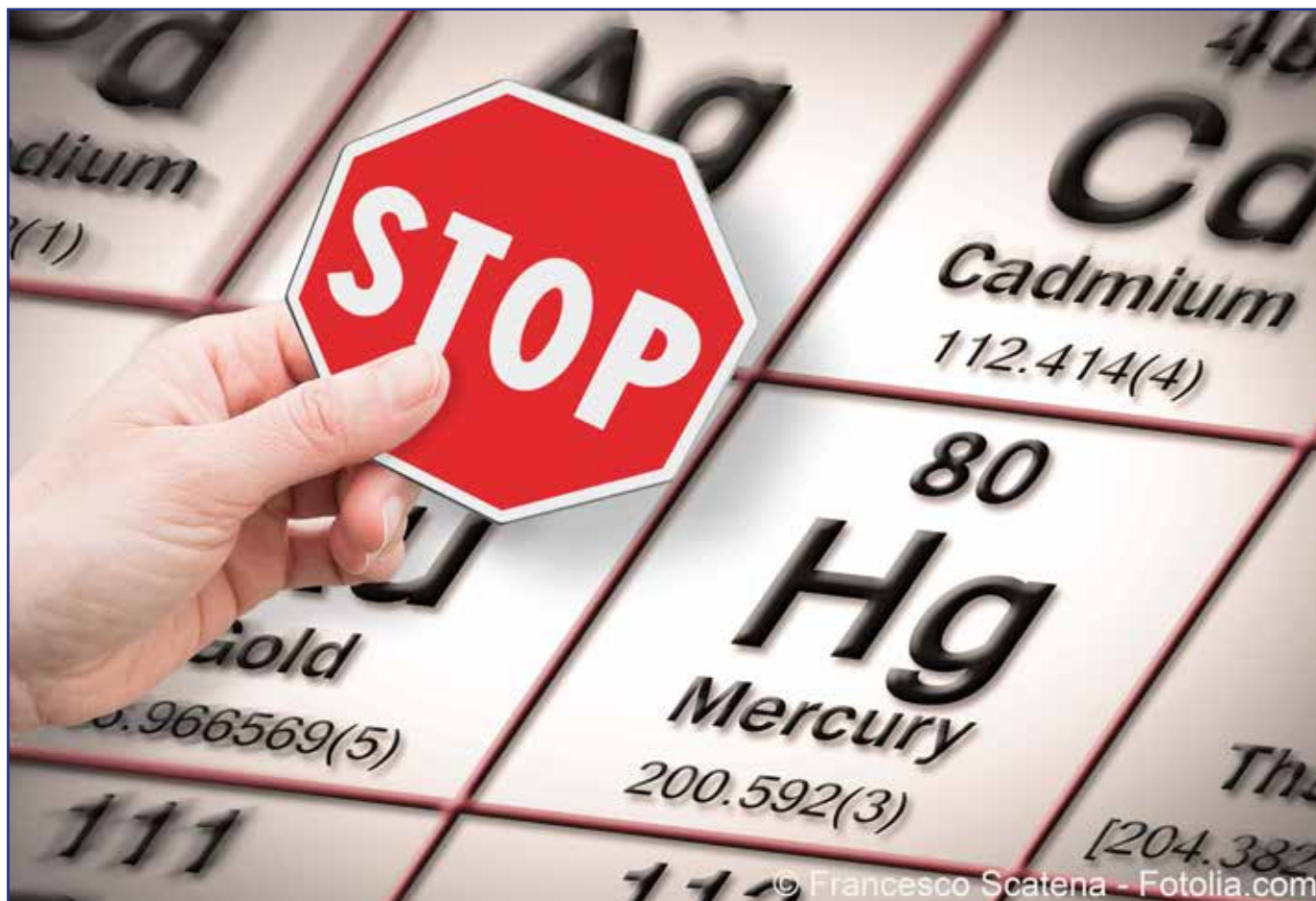
Aux assureurs, l'ouvrage rappelle les obligations imposées en matière, d'information et de conseils, à eux-même et à leurs apporteurs d'affaires.

Pour tous les professionnels cet ouvrage doit être, sinon un livre de chevet, tout au moins un aide-mémoire relatif aux conditions d'exercice de leur activité professionnelle, en leur rappelant les obligations auxquelles ils doivent satisfaire, sous peine de sanctions.

La mise en œuvre des obligations professionnelles des professionnels de l'assurance fait l'objet d'une importante jurisprudence à laquelle cet ouvrage fait référence, pour permettre aux lecteurs et à leurs conseils de s'y référer en cas de besoin.

Disponible pour 28 € : <https://riskassur-boutique.com/divers/12-jurisprucourtier1.html>

Lutte contre le mercure dans la chaîne alimentaire



La lutte contre le mercure que l'on retrouve dans la chaîne alimentaire se met en place.

Le mercure est un métal lourd, très toxique, un véritable poison, notamment pour le système nerveux, qui se retrouve dans la chaîne alimentaire via les poissons et les crustacés pêchés en mer.

Ceux-ci constituent l'essentiel de la nourriture des populations côtières et nous en sommes aussi friands, tout en consommant de plus en plus de poissons d'élevages et bientôt des poissons génétiquement modifiés (OGM), car on n'arrête pas le progrès.

Certaines races de poissons ne se prêtent pas à élevage et, de toute façon, un poisson pêché en mer

ne se compare pas à ceux sortant d'un grand bassin truffé d'antibiotiques, qui dans l'eau de mer, même filtrée, ne peuvent pas être garantis « exempts de mercure ».

Le grand public dont nous faisons partie, entend aujourd'hui, certainement pour la première fois de sa vie, parler de la Convention Minamata sur le mercure.

C'est une convention internationale négociée depuis 8 ans dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement, le PNUE.

Signé par 128 Etats, le texte a franchi le cap des 50 ratifications en mai dernier, ouvrant ainsi la voie à sa

mise en application.

Depuis, 24 pays supplémentaires ont ratifié la convention, dont la France, le 15 juin, mais ce n'est pas pour autant qu'il y aura, à l'avenir, moins de mercure dans la mer et dans les poissons et crustacés que l'on y pêche.

L'objectif de cette convention est de « protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et rejets anthropiques de mercure et de composés de mercure », comme l'explique son préambule.

Ce sont des termes scientifiques qui masquent la réalité, car le mercure déversé dans la mer y est toujours présent.

Alors que va-t-il pouvoir se passer maintenant ?

La mesure phare du traité est la disparition programmée des mines de mercure, dans les quinze ans suivant sa mise en application.

Les Etats-parties s'engagent aussi à trouver des moyens de réduire les nouveaux rejets de mercure dans l'environnement, à encadrer son commerce et les productions industrielles l'impliquant dans leurs procédés, à favoriser son stockage de façon écologiquement rationnel et dépolluer les sites contaminés.

Autrement dit, on en rejettera toujours dans la nature mais, potentiellement moins et le mercure continuera à faire ses ravages, vu les quantités rejetées dans le passé.

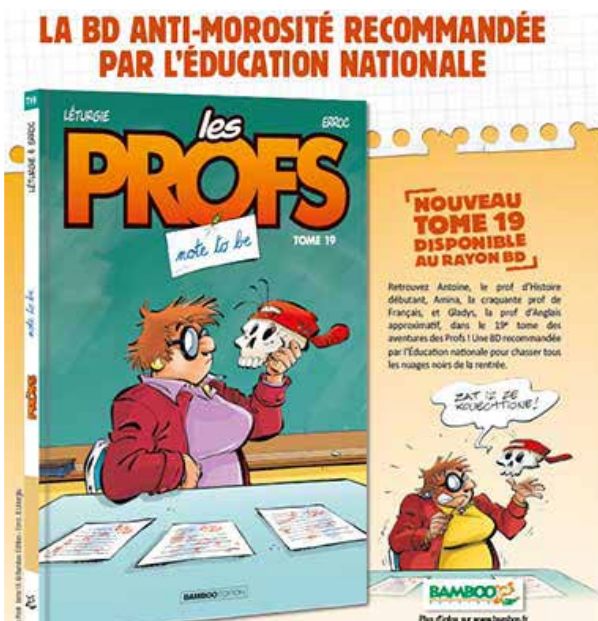
Les ONG jugent le texte laxiste sur plusieurs points et reprochent principalement à la Convention Minamata de ne pas être contraignante, comme tout traité environnemental et que le financement des mesures reste problématique, dans la mesure où les pays du Nord renâclent à aider les pays en développement.

Le nom donné à la convention « Minamata » peut surprendre, ce n'est pas celui du lieu où elle a été signée.

Minamata est le nom d'une baie japonaise où en 1950 une mystérieuse épidémie de trouble neurologiques graves, de malformations congénitales et de maladies neuro-développementales, a touché la population.

Il a fallu attendre neuf ans, jusqu'en 1959, pour déterminer le rôle du mercure contenu dans les poissons de la baie où une usine de vinyle y vidait le contenu de ses catalyseurs à base de mercure.

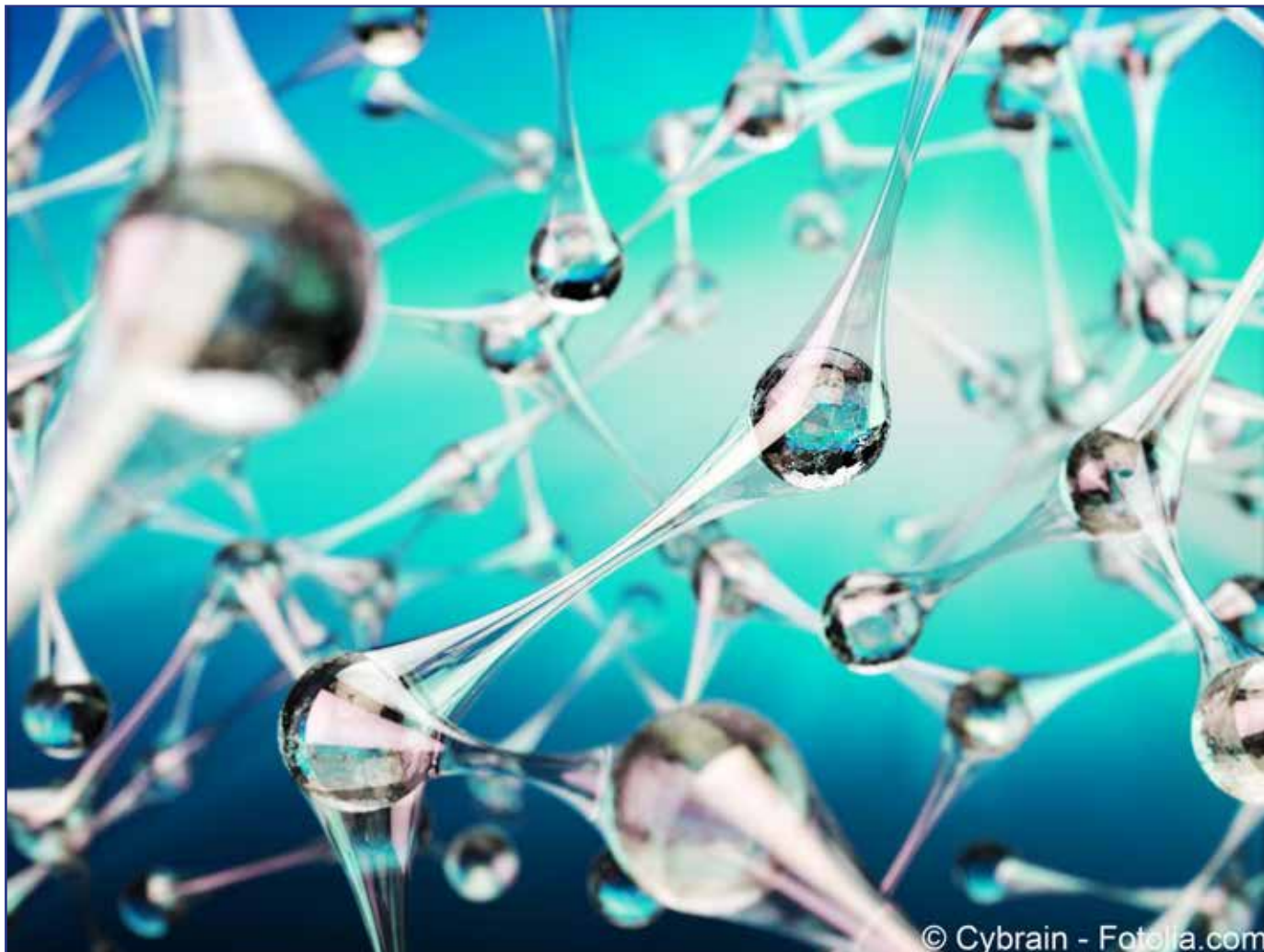
Le nombre de victime de la maladie dite de « Minamata » n'a jamais été clairement établi.



**Ne manquer par le 6 septembre
le tome 19 de Les Profs «note to be»
édité par Bambooz.**

**Vous pouvez, dès à présent,
le réserver en cliquant ici**

Après les insecticides chez les poules ce sont les nanoparticules qui inquiètent



© Cybrain - Fotolia.com

C'est une fois de plus, l'association de consommateurs, « 60 millions de consommateurs » qui a tiré la sonnette d'alarme et qui s'inquiète, à juste titre quant à d'éventuels effets des nanoparticules sur la santé.

Les nanoparticules, 50 000 plus petites que le diamètre d'un cheveu, permettent d'optimiser les additifs utilisés dans l'industrie agroalimentaire et aussi celle des cosmétiques, pour améliorer l'aspect de leurs produits.

Cible des tests pratiqués par l'association, l'additif E

171, en fait du dioxyde de titane est désormais utilisé sous la forme de nanoparticules, à cause de leur efficacité.

On craint, à juste titre que les nanoparticules, du fait de leurs caractéristiques puissent plus facilement passer les barrières physiologiques que les particules de taille normale.

Ainsi, ils peuvent se trouver dans les différents organes des consommateurs, comme le foie, le cœur et les poumons, impliqués dans la circulation sanguine et l'irrigation du corps humain, sans savoir les

dérangements qu'ils peuvent y provoquer.

Aujourd'hui, on ne peut que constater la présence de nanoparticules, notamment du dioxyde de titane dans les produits sucrés, comme pour assurer la brillance des bonbons donnés aux enfants, en ignorant totalement les effets que cela peut avoir sur leur développement, en fait, on n'en sait rien.

Il faut croire que les industriels commencent par s'inquiéter des conséquences possibles des nanoparticules présentes dans leurs produits, car ils sont civilement et pénalement responsables du fait des produits livrés aux consommateurs.

Les positions bougent et si la plupart des industriels interrogés par L'association des consommateurs ont affirmé ne pas utiliser de nanomatériaux, certains ont fait part aux enquêteurs d'appliquer le principe de précaution et, notamment, en ce qui concerne, de chaîne des distributions de retirer les produits incriminés de leurs rayons.

Ils risquent un sinistre sériel de grande ampleur, que les assureurs bien avisés, pourraient exclure de leur garantie, poussés par les réassureurs, dont ils sont tributaires.

Cela fait des années que nous sommes surpris, chez RiskAssur, de ne pas entendre parler, côté assureurs de ce problème qui, à notre connaissance n'est pas évoqué non plus par les associations des responsables d'assurances et des Risk managers des

grandes entreprises, en première ligne en cas de sinistre mais, si ça se trouve, on s'inquiète pour rien.

Pour le moment, on ne sait rien des conséquences des nanoparticules présentes dans nos assiettes et sur notre peau.

Cependant, une étude de l'INRA, l'Institut national de la recherche agronomique, paru en janvier 2017 concluait que l'exposition chronique au E171, c'est-à-dire au dioxyde de titane favorisait la croissance de lésions précancéreuses chez le rat.

En conséquence, l'Agence nationale de santé avait alors été saisie par les ministères de l'économie, de la santé et de l'agriculture pour déterminer si ce produit présente un éventuel danger pour les consommateurs.

Pour le moment, aucune conclusion n'est établie sur cet effet potentiel sur l'homme.

On a appris par la presse que huit associations ont adressé, le 17 juillet dernier une lettre ouverte au gouvernement français demandant « la mise en place urgente de mesures de précaution avec notamment l'interdiction temporaire de nanoparticules présentes dans le colorant E171 ».

Dans le domaine des nanoparticules on risque de rencontrer le même problème de substitution que pour les perturbateurs endocriniens.

Publier GRATUITEMENT vos Offres d'Emploi sur <http://riskassur-emploi.com>

Cette offre gratuite est ouverte à tous les recruteurs : aussi bien les personnes en charge du recrutement en interne, pour leur entreprise, que les entreprises de recrutement.

Vous pouvez publier autant d'offres d'emploi que vous le souhaitez, c'est GRATUIT (sans mauvaise surprise, ni RIB à fournir, ni numéro de CB, ... c'est vraiment gratuit).

Pour éviter toute dérive, les offres sont toutes validées par nos soins avant publication. Les offres restent en ligne durant 60 jours. (Les offres sont signalées auprès de nos abonnés sur les principaux réseaux sociaux).

**Le site RiskAssur-emploi attend vos offres d'emploi :
<http://riskassur-emploi.com/>**

Le RiskManagement ou la maîtrise des risques



Le « RiskManagement » est d'origine nord-américaine, comme son nom le laisse penser.

Aux Etats-Unis, tout est gigantesque et les sinistres aussi, notamment dans le secteur des établissements commerciaux et industriels, ce qui a donné naissance à une importante branche d'assurances des risques d'entreprises, en mesure de les garantir.

C'est dans un contexte concurrentiel que sont nées des mutuelles d'assurances qui ont voulu se distinguer des autres assureurs, en plaçant la prévention et la protection en amont de l'assurance.

L'entreprise qui s'adresse à l'une de ces mutuelles achète d'abord des conseils et des services de sécurité, qu'elle doit faire sienne, pour être assurée.

Ces mutuelles ont en effet conçu des règles de sécurité strictes, en fonction de chaque type d'activi-

té, que leurs adhérents doivent respecter à la lettre pour être éligible à l'assurance.

Ces règles sont très contraignantes et coûteuses à respecter, nous avons vu, pour une usine de transformation de matières plastiques la mutuelle consultée, exiger deux sources d'arrivées d'eau indépendantes pour l'alimentation des extincteurs automatiques, plus un château d'eau, qui n'a pas pu être construit faute de place, ce qui fait qu'elle n'a pas donné suite à la demande d'assurance.

Les inspecteurs des mutuelles veillent à l'application stricte de leurs normes de sécurité, avec lesquelles on ne transige pas, comme récemment en France un plombier qui n'a pas respecté les règles du « permis de feu » à l'occasion de travaux de soudure dans une charpente, avec pour résultat la destruction totale de l'immeuble sur lequel il est intervenu.

Aux Etats-Unis, les primes d'assurances fixées par ces mutuelles, qui incluent les conseils et les inspections de sécurité régulières sont en fin de compte très inférieures à celles du marché et les entreprises, malgré les investissements et frais de sécurité sont également gagnantes.

Les assureurs traditionnels imposent aussi des normes de sécurité, qui sont nettement moins contraignantes que celles des mutuelles.

Lorsque certaines de ses mutuelles ont traversé l'Atlantique, la première question que les chargés d'assurances des entreprises françaises se sont posés la question de la traduction de « RiskManagement » sur la technique duquel ils voulaient s'aligner, mais sans trouver d'équivalent dans notre langue.

Une majorité a opté pour « gestion des risques » alors que, nous avons retenu, sur les conseils d'un ami, celle de « maîtrise des risques » qui caractérise mieux la raison d'être de cette technique.

C'est pour cette raison que Erik Kauf, à l'époque responsable des risques d'assurances à la direction générale d'une multinationale française du verre et de l'alimentation, a donné ce titre à l'ouvrage dans lequel il décrit cette activité, telle qu'exercée en France.

L'activité d'un « riskmanager » peut se décrire en quelques centaines de pages, comme certains le font encore où dans un ouvrage bref et concis, ce qui était son option, au point d'être qualifié par un concurrent de « grand article » ce qu'il a perçu comme une reconnaissance de qualité et non pas comme une critique.

Concrètement, l'activité du riskmanager passe par deux phases préliminaires : l'analyse et la quantification des risques qui doit se faire, établissement par établissement.

C'est un travail considérable qui nécessite une bonne connaissance de l'entreprise et de son environnement et qui nécessite généralement le concours d'un expert pour les chiffrages.

Une fois le coût du risque auquel l'entreprise est

exposée connu, le riskmanager est en mesure d'élaborer, avec le concours d'ingénieurs sécurité, le plan de prévention et de protection de l'entreprise, en prenant en compte les activités des établissements qui la composent, la nature de la production, la place de l'entreprise sur ses marchés et sa situation financière.

C'est une tâche importante, à actualiser en permanence, en fonction de l'évolution l'activité de l'entreprise qui peut justifier, pour le RiskManagement le recrutement de dizaines de collaborateurs pour le suivi des risques et autant pour celui de leur couverture financière qui suppose la mise en place de structures d'assurances ou dérivés de l'assurance.

Certaines entreprises confient la gestion de leurs risques à de cabinets de courtages d'assurances qui leur servent d'intermédiaires dans leurs relations avec les assureurs, tandis que d'autres ont leurs propres structures de courtage, voire même d'assurance.

Elles peuvent avoir un cabinet d'auto courtage qui travaille généralement en co-courtage avec des cabinets d'assurances professionnels.

Dans la mesure où la complexité, la diversité et l'importance des risques à assurer nécessite la mise en place de véritables plans d'assurance les entreprises peuvent avoir un intérêt financier à y participer, soit par le biais d'un plan d'auto-assurance à primes rétropectives, soit par la création d'une compagnie d'assurances dite captive.

Ainsi, le riskmanager d'un grand groupe peut devenir en même temps son courtier d'assurances et le souscripteur de sa compagnie d'assurances captive.

Il doit avoir la confiance de sa direction générale et il ne doit pas être paranoïaque, car il sera inévitablement attaqué de l'intérieur comme de l'extérieur, chaque fois que son action contrarie des situations acquises.

À l'issue d'un congrès auquel il participait en qualité de conférencier, on a demandé à Erik Kauf sa définition du bon riskmanager, il a répondu sans hésiter « celui qui a de la chance ».



ERI et SWISSCOM lancent une offre ITO et BPO

La nouvelle offre associe le progiciel OLYMPIC Banking System de ERI, spécialiste dans le secteur de la banque privée, et le pôle de compétence bancaire de Swisscom qui assure la gestion des infrastructures informatiques (ITO), la gestion applicative d'OLYMPIC Banking System et des systèmes tiers (AM) ainsi que des services d'externalisation des processus métier (BPO).

Les services proposés par Swisscom dans le cadre de ce partenariat couvriront la mise à disposition de l'infrastructure, l'hébergement et l'exploitation du système central et des systèmes satellites, ainsi que leur gestion opérationnelle. Les services BPO concernent la sous-traitance complète du trafic des paiements, de la centrale valeur, des opérations back-office de bourse ainsi que la numérisation de documents.

Swisscom fournit déjà ces prestations à plus de 80 banques en Suisse.

Ces services seront proposés par ailleurs à la carte, permettant ainsi aux établissements financiers d'adapter finement le modèle à leurs besoins spécifiques.

ERI veille à l'évolution constante de sa solution pour répondre aux besoins de sa clientèle suisse et internationale qui souhaite mettre en place des modèles opérationnels flexibles, performants et plus efficaces du point de vue économique.

ERI se félicite de ce partenariat qui offrira aux banques et institutions financières plus de flexibilité dans la gestion de leurs plateformes opérationnelles.



Judicial donne accès à une assistance juridique à l'ensemble des clients de 07ZR.com

Peu de TPE/PME, professionnels de l'automobiles, sont dotées de services RH ou juridiques. C'est souvent le dirigeant qui doit gérer les tâches administratives alors même qu'il n'est pas expert de la matière et manque souvent de temps pour s'en occuper. Problème sur des factures, impayés, recrutements sont pourtant le quotidien de nombre d'entre eux. Conscient de ces difficultés rencontrées par ses clients, 07ZR.com a souhaité diversifier ses activités au-delà de la vente de pneumatiques pour offrir aux professionnels de l'automobile une gamme élargie de services, parmi lesquels l'assistance juridique.

C'est pour cela que depuis le 1er juillet 2017, Judicial, filiale du groupe APRIL, est le partenaire exclusif de la plateforme d'achat pour les professionnels de l'automobile 07ZR.com.

Chacun des 10 000 clients existants, ainsi que les nouveaux clients, vont désormais bénéficier d'une

assistance juridique conçue spécifiquement par Judicial. Judicial et 07ZR.com illustrent ainsi leur ambition commune de simplifier le quotidien de leurs clients professionnels.

« Nous diversifions par ailleurs nos activités sur la base du modèle qui a fait le succès d'07ZR.com sur le segment des pneumatiques. Ce modèle vient d'être étendu aux pièces détachées, aux lubrifiants et très prochainement aux batteries. Nous confortons également notre stratégie de développement, en misant sur un package de services intégrant, notamment, une assistance juridique unique sur le marché automobile. Pour cela, nous avons choisi Judicial car nous avons beaucoup apprécié le professionnalisme et la réactivité des équipes. Travailler en collaboration étroite avec eux nous a permis de proposer à nos clients une offre sur-mesure, en phase avec leurs besoins réels et à un coût raisonnable. » explique Vincent Schaffnit, Directeur général de 07ZR.com.



RCPRO Entrepreneurs by Créalinks invente le Pack Sur-Mesure

Fort du constat que les offres « PACK » ne sont souvent pas assez détaillée et complète et que les offres « sur-mesure » sont longue et couteuse à souscrire, RCPRO Entrepreneurs by Créalinks invente le Pack Sur-Mesure.

Les offres sur le marché de l'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle pour les TPE PME sont souvent soit en version dite « PACK » où le client doit entrer dans la liste des activités proposées, soit en version dite « sur-mesure » qui demande une analyse de risque et souvent des surcouts pour le client.

RCPRO Entrepreneurs by Créalinks invente le Pack Sur-Mesure.

« Fort de ce constat nous avons créé deux nouvelles

offres pour les Professions du Bien-être et les Professions du Conseil, de l'Informatique et des Médias, qui ont les avantages du PACK et les avantages du Sur-mesure.

Par exemple notre offre Bien-être comptait 180 métiers au lancement en Juin, pour atteindre aujourd'hui plus de 220 métiers. Nos partenaires peuvent nous demander de nouveaux métiers que nous pouvons ajouter en 24 heures sur notre outil de tarification en ligne. » indique Thierry Vandecasteele.

Amed LEMKAK, courtier à Beaumotte les Pins (70150) ajoute « Cette nouvelle façon d'appréhender les offres pour les TPE permet au courtier de garantir au client que l'offre correspond bien à ses attentes dans des temps records et de protéger son devoir de conseil. »

Publier GRATUITEMENT vos Offres d'Emploi sur <http://riskassur-emploi.com>

Internet quoi qu'on en dise reste dans l'air du « gratuit », alors en complément du magazine professionnel RiskAssur-hebdo, nous vous proposons RiskAssur-emploi.

Depuis quelques semaines nous proposons de publier GRATUITEMENT des Offres d'emploi sur RiskAssur-emploi.

Cette offre gratuite est ouverte à tous les recruteurs : aussi bien les personnes en charge du recrutement en interne, pour leur entreprise, que les entreprises de recrutement.

Vous pouvez publier autant d'offres d'emploi que vous le souhaitez, c'est GRATUIT (sans mauvaise surprise, ni RIB à fournir, ni numéro de CB, ... c'est vraiment gratuit).

Pour éviter toute dérive, les offres sont toutes validées par nos soins avant publication. Les offres restent en ligne durant 30 jours. (Les offres sont signalées auprès de nos abonnés sur les principaux réseaux sociaux).

Le site RiskAssur-emploi attend vos offres d'emploi : <http://riskassur-emploi.com/>

On ne cherchera plus d'hydrocarbures en France



Le candidat Macron s'était engagé, s'il était élu, de ne délivrer aucun nouveau permis d'exploration d'hydrocarbures et son ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot l'a repris, dans le cadre de son plan climat, qu'il a présenté le 6 juillet.

En Métropole, ce n'est pas un grand sacrifice car notre sous-sol, sauf découvertes nouvelles, ne regorge ni de gaz, ni de pétrole.

Mis à part le gisement de gaz de Lacq en Aquitaine, qui a été exploité durant de longues années au milieu du XXe siècle et qui a permis de doter la France de son réseau de distribution de gaz naturel et, un peu plus tard du gisement pétrole de Parentis, aussi dans le Sud-Ouest, les sociétés pétrolières, malgré des recherches intensives, n'ont fait que des découvertes non significatives, représentant ponctuelle-

ment et encore aujourd'hui 1 % de la consommation française de pétrole.

C'est dans ce contexte que Nicolas Hulot a mis en avant l'objectif d'en finir avec les énergies fossiles et de s'engager dans la neutralité carbone » ce qui n'empêche pas la société française Total de poursuivre ses activités d'exploration et de production pétrolières, ailleurs, dans le monde et notamment en Norvège.

Dans l'immédiat, Nicolas Hulot compte déposer un projet de loi, allant dans son sens à l'automne.

Son texte, qui devrait être présenté en Conseil des ministres le 6 septembre, a été soumis pour avis le 23 août au Conseil national de la transition énergétique.

Il rappelle la loi du 13 juillet 2011 qui avait fait barrage aux gaz et huiles de schiste en prohibant la fracturation hydraulique, mais en laissant la porte ouverte aux solutions alternatives qui, manifestement, n'existent pas.

Cette fois-ci, la recherche des hydrocarbures non conventionnels sera proscrite par quelque technique que ce soit, la France ne viendra donc pas concurrencer le pétrole américain, source potentielle de litige en moins.

S'agissant du pétrole et du gaz conventionnel, le projet de loi de Nicolas Hulot prévoit, à compter de sa promulgation, de ne plus autoriser d'exploration, aucun nouveau permis de recherche ne sera donc plus délivré, y compris pour les demandes en cours d'instruction, mais aussi de ne pas prolonger les concessions d'exploitation en cours.

Heureusement que le gisement de gaz de Lacq est épuisé et de puits de pétrole en exploitation en Métropole, il ne doit pas en rester des masses.

Selon l'étude d'impact de ce texte, la France s'assure une sortie progressive de la production d'hydrocarbures sur son territoire, ce qui lui permettra d'en sortir totalement, la tête haute en 2040, au cas où il resterait encore un puits en exploitation à cette date.

Ces mesures doivent s'appliquer non seulement sur le territoire national mais aussi dans la zone économique exclusive soit 11 millions de km² d'espace maritime, c'est là où le bât blesse.

Situés pour l'essentiel outre-mer, sur lequel la France exerce sa souveraineté des permis de recherche ont été octroyés et ou des demandes de titres miniers sont en cours d'instruction, notamment en Guyane et dans les Terres australes.

Il s'agirait d'une centaine de demandes de titres miniers, dont des demandes de concession, dont Nicolas Hulot devra tenir compte, car c'est la crédibilité de la France qui est engagée.

La Maîtrise des risques

le 1er ouvrage de RiskManagement en français



Le Riskmanagement est né aux Etats-Unis, et a été adapté au marché français à la fin des années 1970. C'est ainsi, qu'en 1978, Erik Kauf – grâce son expérience professionnelle – a écrit le 1er ouvrage de Riskmanagement en français et adapté à la France : La Maîtrise des Risques.

Effectivement, Erik Kauf a géré pendant 15 ans les assurances des risques pétroliers d'une société nationale, dont l'exploitation du gisement de Gaz de Lacq en Aquitaine, avant d'être appelé, en 1975 par l'un des grands patrons de l'époque, une multinationale française dans le domaine du verre et de l'alimentation, pour mettre de l'ordre dans la couverture de ses risques.

Nous vous proposons de découvrir (ou de redécouvrir) cet ouvrage dans une ré-édition en version intégrale, qui vous permettra d'avoir une vue synthétique et complète de ce domaine.

Cet ouvrage n'a pas vieilli, ses principes, ses idées, . . . peuvent toujours être utilisés.

Sur tous les autres ouvrages écrits, « La Maîtrise des Risques » a un énorme avantage, il est synthétique et il fait le tour complet de la matière en moins de 150 pages.

La ré-édition de « La Maîtrise des Risques » est exclusivement disponible sur RiskAssur-boutique :

<http://riskassur-boutique.com/etudes/13-la-maitrise-des-risques.html>

Une semaine à Google-Land Quand Disney rencontre Orwell pour forger notre avenir

Pr Jean-Paul Louisot



La dernière rencontre internationale pour la révision de la norme ISO 31000 a eu lieu à Sunnyvale en Californie sur le campus de Google au nord de San Francisco pour la semaine du 14 juillet. Si nous n'étions que trois français pour l'occasion, nos amis Canadiens et Américains les premiers ont pensé à nous souhaiter une « Bonne Fête Nationale » mais soyons honnête tous les représentants des pays présents y ont pensé aussi au cours de la journée, y compris le nouveau président du comité technique.

Australien comme Kevin Knight, Jason Brown est un vétéran des comités ISO et préside déjà un autre comité. Très lié à la France, Jason est un fréquent visiteur à Paris puisqu'il est le responsable sécurité veillant sur les intérêts de Thalès en Australie.

Pour mémoire la révision de la version 2009 a été entreprise courant 2012 avec l'impossibilité de s'entendre sur un guide d'application (ISO 31004) qui a finalement été publié comme une simple recommandation tandis que certains pays publiaient leurs propres documents, en particuliers les Australiens en adaptant rapidement le guide d'application de la norme australienne qui a servi de modèle de départ.

Il y a eu également un effort canadien, et un projet canadien pour ne citer que les principaux.

Comme les lecteurs doivent le savoir, le groupe miroir français s'est concentré sur un guide à destination des ETI et PME/PMI¹ dont la plupart

1 Management des risques – Lignes directrices pour la mise

n'ont pas de professionnel de la gestion des risques à temps plein.

Le document vise à équiper tout cadre supérieur avec les méthodes pratiques pour utiliser intelligemment la norme dans le but de développer et de mettre en œuvre un programme d'ERM adapté à la taille, aux activités, et à l'environnement de l'organisme au sein duquel il/elle opère.

Beaucoup de temps a été dévolu à définir la perspective de révision, toilettage ou travail en profondeur ?

Finalement, les participants ne savaient plus très bien quelle position prendre mais les comités miroirs des principaux pays participants ont accumulé les remarques et suggestions rendant la tâche difficile à ce groupe de travail (WG2) dont le président (convener), Bruno Bruehwiler, a eu le mérite de penser à scinder la session en sous-groupes par thèmes ce qui a permis de venir à bout de la masse d'amendements...

Malgré cela, le dernier document circulé approuvé par 80% des pays, était encore en « devenir » à Sunny Vale et il a fallu l'autorité jointe de Jason et de Bruno, qui ont dû recourir pratiquement à « l'article 43 », ou plus exactement d'un rappel à la procédure ISO, pour ressortir le vendredi matin (14 juillet) avec une version qui devrait pouvoir être envoyée à l'approbation des pays en temps pour la publication, enfin, courant février 2018 de la version ISO31000 :2018 !

Que penser de la gestion des compétences et de l'esprit d'équipe chez Google ?

La réputation d'excellence de la gestion des ressources humaines au sein de Google n'est plus à faire, en particulier son adaptation aux aspirations et attentes de la génération des milléniaux et la capacité à faire la synthèse de toutes les nationalités représentées.

Il est vrai que la première vérité qui frappe en arrivant sur le campus est le véritable Arc-en-Ciel de la population. C'est le « melting pot » bien au-delà des visions et espoirs des pères fondateurs des Etats-Unis, sur la côte Est de ce grand continent.

L'accueil est des plus chaleureux et les « GO » mis à la

disposition travaillent tout en vous rendant tous les services possibles, y compris de vous accompagner aux toilettes !

On remarque les grands espaces ouverts avec la possibilité de travailler debout, assis et même allongé avec le micro-ordinateur portable sur portables sur les genoux.

Des aires de repos apparaissent ici ou là et même des zones pour l'exercice corporel : devant le tapis roulant, le tableau de bord contient une tablette où l'on peut poser l'ordinateurs permettant de remplir les exigences du proverbe latin : « mens sana in corpore sano » extrait des Satires de Juvénal écrites alors que l'Empire Romain était à son apogée avec un parcours de vie débuté sous Néron et achevé sous Hadrien.

Il y a d'ailleurs quelque chose de l'empire romain sous cette apparente nonchalance et cependant diablement efficace pour tirer le maximum de ces cerveaux qui se confrontent en permanence et se retrouvent dans les petites cellules transparentes de 4 à 12 participants venus du monde entier.

Au détour des couloirs également des stations de boissons et de grignotage, avec ou non un « barrista » pour préparer les boissons chaudes. Pas d'alcool bien entendu, mais les nombreux restaurants gratuits proposent tout de même du vin aux heures des repas.

Là encore toutes les cuisines sont à l'honneur, traditionnelles Américaines avec les hamburgers et les Hot Dog, Mexicaine avec Tacos et autres spécialités, chinoise avec les Pho de toutes natures, mais aussi bar à salade.

Il est à noter que l'analyse des personnalités (people analytics) règne en maître chez Google dont les dirigeants ont l'obsession de la performance : une illustration est le positionnement des stations de boisson et grignotage.

Aucun salarié ne devrait avoir son poste de travail à plus de 45 m d'une micro-cuisine !

Pour encourager les salariés à « manger sain » les fruits secs et les mélange de noix sont dans des bocaux transparents, les barres chocolatées et autres dans des containers opaques.

Les chiens et les enfants sont acceptés, s'ils se

comportent bien ou montrent un intérêt pour les jeux mis à la disposition des grands pour se reposer l'esprit.

Une visite au siège historique à quelques distances de là in Mountain View, propose un musée à la gloire des pères fondateurs et un rappel de la fraternité des premières années tant que le groupe pouvait voyager ensemble pour skier sur les pentes des Montagnes Rocheuses.

Mais si la taille empêche une sortie de tous ensemble, l'esprit d'équipe reste au cœur de la « méthode Google ».

Alors tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ?

Non ce n'est pas Huxley, et il est clair que Google a su capturer l'esprit du temps, les attentes des milléniaux.

Pour nous, malheureux papy-boomers sans doute que les caméras de surveillance partout présentes, le traçage systématiques des ordinateurs portables, tablettes et autres téléphones cellulaires, l'attention aux autres qui encourage tout de même des formes de délations, nous rappelle davantage Orwell que Disneyland, même pour les français le Club Med.

Les GO, triés sur le volet, grâce aux méthodes « people analytics » à n'en pas douter, ne tarissent pas d'éloge sur leur employeur, la flexibilité du travail, l'absence de contraintes fixes. Ils sont au demeurant aux petits soins pour les experts.

Toutefois, au détour d'un couloir, on rencontre un ingénieur, peut être un tout petit peu moins jeune, qui se plaint de la charge de travail qui lui impose de dormir dans un camping-car sur le parking plutôt que de rejoindre son appartement au cœur de San Francisco à trois-quarts d'heures de là : pas d'horaire, mais une charge de travail qui en tient lieu !

Mais il se pourrait que cela soit anecdotique puisque très peu de salariés souhaitent quitter Google, quand ils ont atteint ce Nirvana de l'emploi. Toutefois, un événement récent au début du mois d'août renforce l'impression du séjour sur le Campus.

Un collaborateur a écrit un courriel à un ami sur la politique « trop féministe » à ses yeux de Google et semblant signaler qu'il jugeait les femmes inférieures

aux hommes intellectuellement. Le courriel mis sur les médias sociaux est devenu « viral » et Google a licencié l'ingénieur pour « non-respect du règlement intérieur ».

Il faut savoir que Google est dans la ligne de mire des autorités pour sa politique de diversité, mais la remarque sur la pensée unique imposée par la direction a été aussi prise en compte. Deux leçons sont à retenir, tout en rejetant l'opinion sans fondement de l'ingénieur en question, chez Google il ne faut pas dévier de la ligne politique imposée et tout le monde est surveillé, même par ses amis les plus proches...

Il est vrai que les promotions sont dictées par les opinions des membres de l'équipe sur chaque salarié !

Les spasmes du corps social de Google à la suite de cet incident renforcent l'impression de totalitarisme ressentie lors du séjour sur le campus.

Malgré les affirmations des dirigeants, Google-land est loin d'une démocratie parfaite. Toutefois, la question est encore posée de savoir si une entreprise peut se transformer en laboratoire de démocratie !

Comment appliquer l'ISO 31000 à la « gestion des risques juridiques » ?

Dans le cadre de la réflexion sur l'application des lignes directrices dans des domaines spécifiques, ma participation au nouveau groupe de travail (WG5) créé à l'initiative de la Chine et de la Grande-Bretagne, co-présidents, avec un secrétariat lui aussi assuré par le BSI pour la Grande-Bretagne sur la problématique des risques juridiques s'imposait puisque la France souhaitait voir sa voix entendue.

Le titre lui-même de la nouvelle norme ISO 31022 posait problème car il fallait absolument que le placement sous l'ISO 31000 soit clairement indiqué pour éviter de tomber dans les silos. Le titre finalement retenu « Risk-Management – Lignes directrices pour la gestion des risques juridiques » positionne clairement l'ISO 31022 comme une réflexion pour intégrer les risques juridiques et les conséquences juridiques des risques dans la perspective de la gestion globale et intégrée préconisée par l'ISO 31000.

Toutefois, je n'exclus pas une bataille d'experts en France pour savoir si « juridique » n'est pas plus

large que « légal », la traduction littérale de l'adjectif anglais.

Un petit groupe de travail a permis d'avancer rapidement avec l'appui de correspondants en WEBEX au Portugal, en Nouvelle Zélande, et en Chine pour l'essentiel, sans oublier le Canada toujours très présent.

A mes yeux deux éléments essentiels, et chers à nos amis allemands ont été fixés :

- * Clairement marquer la distinction entre « conformité » et gestion des risques juridiques avec un rappel du fait que la non-conformité n'est pas toujours synonyme de risques sur les objectifs de l'organisme, en particulier si elles ne sont pas contraire à l'ordre public, et que la conformité ne garantit pas l'absence de risques juridiques comme les conséquences de défaut de qualité et la perte de réputation due au mauvais traitement d'engagements contractuels, trop rigide-ment appliqués pour se dédouaner !
- * L'importance d'appliquer à la problématique des risques juridiques, les principes définis dans l'ISO 31000 en explicitant la manière spécifique dont ils s'appliquent au domaine, sans pour autant définir de nouveaux principes.

Le dossier doit se poursuivre avec une réunion projetée au cours de l'automne à Londres.

Quelles sont les principales différences entre les deux versions 2009 & « 2018 » ?

Le plus simple pour examiner les évolutions est de prendre chapitre par chapitre, même si la structure est quelque peu modifiée :

- * **Introduction** : La relation entre principes, cadre de référence, et processus est illustrée par un schéma triangulaire qui rappelle le triangle GRC bien connu des professionnels de la gestion des risques et permet donc pour tous de mieux comprendre les interactions nécessaires et comment les principes sous-tendent toutes les actions menées dans le cadre d'un ERM intégré au système de management existant, en tant que possible, et un processus appliqué systématiquement à tous les niveaux, stratégiques, tactiques et opérationnels et par tous les responsables, propriétaires de risques au sein de l'organisme.

- * **Chapitre 1 – Champ d'application** : Le chapitre rappelle en clair que les lignes directrices développées dans la norme sont applicables aux organismes de toutes tailles et de toutes branches, qu'ils soient publics et privées et suppose d'être mises en œuvre en prenant en compte le contexte de l'organisme, et son évolution dans le temps.

- * **Chapitre 2 – Références normatives** : Le document constitue la norme de tête de la gestion des risques et, à ce titre, n'a aucune référence normative.

- * **Chapitre 3 – Termes & Définitions** : La norme renvoie aux documents de l'ISO et de l'IEC qui définissent un ensemble de termes de références dans les domaines de la gestion des risques et de la sécurité.

Les experts ont donc souhaité limité leur intervention aux termes véritablement fondateurs de la matière, à savoir huit concepts, en dépit des efforts de certains pour se limiter au chiffre mythique de sept :

- **Risque** : *définition inchangée, avec une liste réduite de note*
- **Risk-management** : *définition très large évoquant « les actions coordonnées en vue de diriger et contrôler » la dimension risque d'un organisme.*
- **Parties prenantes** : *l'éternel débat entre parties prenantes et parties intéressées...*
- **Source de risque** : *faut-il parler de sources ou de causes, et que dire des causes racines ?*
- **Événement** : *la problématique de la soudaineté, de la modification de circonstances, de ce qui constitue un risque nouveau, changé ou au contraire la réalisation du risque*
- **Conséquence** : *référence aux objectifs et à leur atteinte, reste à en estimer la nature*
- **Vraisemblance** : *« quelque chose » pourrait survenir, évaluation de la probabilité*

- Contrôle : *compris* dans le sens des mesures de toute nature qui modifie le niveau de risque.
- * **Chapitre 4 – Principes** : Ramener la liste de onze à huit principes très génériques n'est sans doute pas le plus important apport de l'exercice. En revanche, leur présentation en un schéma circulaire avec en son centre comme cœur de la gestion des risques la « création et la protection de valeur » est une avancée majeure dans la reconnaissance de la gestion des risques dans sa version ERM au cœur toute la réflexion stratégique de tout organisme, tant au niveau de son développement que de son exécution.

A mes yeux c'est un amendement à la définition de risque que se contente de d'évoquer « l'atteinte » des objectifs alors que, *à titre personnel*, j'aurais préféré que l'on ose franchir le pas et parler « de définition et d'atteintes » ce qui serait d'ailleurs, de mon point de vue, plus en ligne avec la présentation des principes ; *en clair, une référence sans équivoque à la stratégie de l'organisme me paraît essentielle à ce stade du développement de la profession, et de la science de la gestion des risques au sein des sciences de gestion.*

- * **Chapitre 5 – Cadre de Référence** : C'est encore à l'aide d'un schéma circulaire que le positionnement du cadre de référence est précisé au travers d'une version de la roue de Deming comprenant la conception, la mise en œuvre, l'évaluation, l'amélioration et l'intégration mais le moyeu, le cœur du système est « leadership et engagement » qui souligne l'importance de l'action des administrateurs et des dirigeants pour donner le sens de la mission et les ressources nécessaires. Comme dans tout projet de changement, et la mise en place d'un programme d'ERM engendre en fait une situation de changement permanent, les dirigeants doivent donner l'impulsion et montrer leur intérêt. Bien que la norme ne contienne pas ce niveau de détail, il me paraît clair que l'implication est que les administrateurs doivent se tenir informé régulièrement au travers de la mise en place d'un comité

risques, et la direction par la désignation en son sein d'un « champion » chargé de la représenter dans toutes les instances.

- * **Chapitre 6 – Processus** : Le processus de la gestion des risques est relativement stabilisé depuis la première version du standard australien en 1995 qui était déjà en harmonie avec celui en usage aux Etats-Unis et défini à l'époque de la création de la qualification ARM par George Head. Le regroupement des trois sous-étapes du diagnostic était apparu dans la version française dès 1995.

Quelques précisions sur la question des critères rapprochés des notions d'appétit de risques et de tolérance au risque éclairent la nécessité de les revoir régulièrement en fonction de l'évolution des circonstances (du contexte).

En revanche, le maintien de schéma même s'il est inscrit dans un cercle pour donner l'impression de l'itératif me paraît là encore rester en retrait de la réalité actuelle de la dynamique du changement et de la complexité du monde mais il semble que pour certains pays, ou certains experts, le passage était trop lourd... Il y aura d'autres révisions, d'autres occasions !

- * **Bibliographie** : Les références bibliographiques sont au final très limitées, deux documents ISO à savoir :
 - ISO 73 :2009 – Risk Management – vocabulaire
 - ISO/IEC 31010 : Risk Management – Techniques d'appréciation des risques (en phase finale de révision)

CONCLUSION – PERSPECTIVE DE TRAVAIL POUR LE COMITE TECHNIQUE RISQUES

On peut espérer que le groupe de travail en tant que tel ne devra pas se retrouver pour la suite de la révision, mais pour autant son travail est-il terminé ?

Bien entendu, il faudra un nouveau président puisque Bruno Bruehwiler, après de longues années de service et une « mission accomplie », une nouvelle version de l'ISO 31000 soumise à l'approbation des

pays membres, a choisi de se retirer du processus.

Je fais partie de ceux qui pense qu'il est grand temps de reprendre la question du guide d'application sur la base d'une norme apurée et en évitant de tomber dans une inutile paraphrase.

A ce stade, il est sans doute légitime de se poser la question de savoir si c'est un ou plusieurs guides d'application qu'il conviendrait de proposer pour tenir compte de certaines spécificités liées à la taille, ou à la branche.

A titre personnel, je pencherais pour cette dernière solution mais je suis conscient qu'il faut éviter de recréer des silos que l'ISO 31000 et l'ERM ont cherché à détruire pour aboutir à une gestion globale (tous les risques) et intégrée (à toutes les décisions qui affecte l'organisme).

C'est dans cette problématique que s'inscrit la réflexion entreprise par le nouveau groupe de travail (WG5) dont les avancées à Sunny Vale ont été évoquées plus haut.

Et d'autres sujets sont proposés, par la Grande-Bretagne par exemple sur la question de la protection des voyageurs professionnels (y compris les expatriés et leurs familles) qui s'inscrit dans une réflexion entreprise à FERMA qui doit bientôt éditer un livre blanc sur le sujet avec le soutien de la société SOS. On connaît également les réflexions parallèles sur la logistique, sur la continuité, la résilience, les marques, etc.

Il était donc bon dans un tel contexte que le nouveau président du TC 262 invite les experts, et les groupes miroirs des pays par leur intermédiaire à entreprendre avec lui une réflexion stratégique visant à définir une vision, une mission, et objectifs pour donner un sens au travail à venir et sans doute essayer de construire au sein d'un groupe en constante évolution un sens d'équipe. Un véritable défi pour tout président de Comité Technique International d'ISO !

Il ne revient pas à ces pages de révéler le détail d'un document qui doit encore être approuvé par les pays participants mais retenons que :

- * La vision est d'inspirer la mise en place d'un risk-management de haute qualité dans le monde entier à tous les niveaux.

- * La mission est de proposer une réflexion, fruit du consensus d'experts du monde entier pour faire de la vision une réalité, et créer de la valeur pour un avenir soutenable, et

- * Les objectifs de générer un ensemble cohérent de standards qui reprennent les éléments fondamentaux définis dans l'ISO 31000 et de servir de référence aux organismes de contrôle dans leurs différentes actions au service d'une société plus sûre et osant la prise des risques qui font progresser tous les hommes.

Précisément, Chez Google, la notion d'esprit d'équipe est au cœur de la performance.

Le projet Google lancé en 2102 sous le nom de projet Aristote a permis de mettre à jour la composante la plus essentielle pour qu'une équipe porte des fruits : la sécurité psychologique.

C'est elle qui permet aux salariés de se sentir à l'aise avec leurs collègues, de s'ouvrir à eux, et de... prendre des risques !

A propos de ce projet le New York Times a écrit² : « Ce que le projet Aristote a appris au personnel de Google est que personne ne veut revêtir son 'visage de travail' pour se rendre au bureau. Personne ne souhaite laisser une partie de sa personnalité et de sa vie intérieure à la maison.

Mais pour être totalement présent, pour se sentir psychologiquement en sécurité, nous devons savoir que nous sommes assez libres pour partager, parfois, les choses qui nous font peur sans craindre les récriminations. Nous devons pouvoir aborder ce qui est désordonné ou triste dans notre vie, de conduire des échanges difficiles avec nos collègues qui nous rendent fous par leur attitude. Il est impossible de se focaliser en permanence uniquement sur l'efficacité ou le rendement. »

Il est vrai que les « ego froissés » conduisent parfois à des situations de conflit, sans doute inévitables dans un groupe aussi hétérogène que ceux des comités techniques ISO mais qu'ils ne se résoudront pas par l'application de diktats régaliens.

L'esprit d'équipe suppose que tous puissent avoir

2 Google experiment reveals the single most important quality for teamwork - Mallory Schlossberg - 27 février 2016

ses moments d'échanges à deux ou à trois qui permettront à chacun de regagner son estime de soi parfois mises à mal par des propos quelque peu déplacés, il est vrai.

Mais, le plus souvent, les brouilles résultent plus d'une difficulté de communiquer dans une langue commune dont les nuances ne sont pas perçues par tous de la même façon et dont parfois la phonétique de la langue maternelle suffit à modifier la perception par l'autre.

La mise en place d'un groupe de réflexion stratégique suffira-t-elle à créer l'harmonie ?

J'en doute tant les experts sont investis dans leur logique et réflexion, et je fais ici abstraction d'éventuels intérêts économiques divergents.

Toutefois, l'initiative va sûrement dans le bon sens pour créer en effet cet esprit d'équipe essentiel au travail de normalisation.

Est-ce que tout me plait dans cette nouvelle version de l'ISO31000, ou de l'ISO/IEC 31010 auquel j'ai travaillé aussi.

Non car elles ne vont pas assez loin dans le sens de l'intégration stratégique. Est-ce que je peux vivre avec et accepter le consensus établi, bien entendu. Sur ce socle solide et consensuel, le futur peut être bâti peu à peu !

Dès février 2018, les professionnels, et les dirigeants non-professionnels, pourront se faire leur propre opinion en se procurant auprès de l'AFNOR la

nouvelle version en n'hésitant pas à faire parvenir leurs remarques et suggestions au groupe miroir français.

Et pourquoi pas, encore mieux, en venant participer aux travaux de la commission pour apporter leur éclairage de mise en pratique de la norme ISO 31000:2018 ?

La première mise à l'épreuve de la bonne volonté qui a régné à Sunny Vale, il se pourrait que l'optimisme qui règne chez Google soit contagieux, le test pour ce nouvel esprit d'équipe, se déroulera en Azerbaïdjan au printemps 2018.

Bakou n'est sans doute pas la destination de choix des experts, d'autant que le comité n'a pas encore accueilli de délégué de ce pays à ce jour, mais du moins peut-on espérer que l'environnement invitera au travail en commun et à l'esprit d'échange constructif.

Et puis, il y aura aussi la perspective de la récompense : un séjour à Bali l'année suivante pour autant qu'ISO retienne la proposition de la délégation d'Indonésie !

Professeur Jean-Paul Louisot

MBA, ARM FIRM

Docteur ès Sciences de Gestion de la Sorbonne

Anc. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Jurisprudence : Les obligations d'information et de conseil des Intermédiaires d'Assurances

Disponible sur RiskAssur-Boutique pour 28 €
<https://riskassur-boutique.com/divers/12-jurisprucourtier1.html>

FRANOL Services
33 rue Galilée – 75116 Paris

Bulletin d'abonnement au magazine RiskAssur-hebdo

RiskAssur-hebdo est un e-magazine, édité depuis 2006, et distribué le Vendredi en format numérique PDF (adapté à la lecture sur écran d'ordinateur ou sur tablette, avec une mise en page et une pagination permettant l'impression du format A4 au format A3 broché).

RiskAssur-hebdo est publié tout au long de l'année, sauf 3 semaines en août, 3 semaines en fin d'année et certaines semaines où les « ponts » sont trop longs : **soit plus de 40 numéros par an.**

	HT	TVA à 20 %	TTC
Abonnement pour 1 an pour 1 lecteur	75 €	15 €	90 €

Adresse courriel de l'abonné : _____@_____

Adresse de facturation

Société : _____

Adresse : _____

Complément : _____

CP et Ville : _____

Références : _____

Le : _____ à _____

Signature :

Règlement de **90 €** à envoyer par chèque à l'ordre de **FRANOL Services**
FRANOL Services – 33 rue Galilée – 75116 Paris

Pour souscrire un abonnement groupé et/ou distribuer RiskAssur sur votre intranet contacter Olivier Kauf au 01 55 33 12 55 ou olivier@riskassur.com

Abonnement également possible par internet (avec règlement par CB, virement ou chèque
<https://riskassur-boutique.com/home/988-abomagriskassur.html>

FRANOL Services (éditeur de RiskAssur et de Notre-Siècle) SARL au capital de 7 622,45 €
33 rue Galilée – 75116 Paris – tel : 01 55 33 12 55 – courriel : webmaster@riskassur.com
sites : <https://riskassur-hebdo.com> / <https://notre-siecle.com>
Siret : 339 587 768 00088 – TVA Intracommunautaire : FR58339587768 – NAF : 5819Z

Les pays membres des Nations Unies ont du mal à atteindre leurs objectifs de développement durable



Les objectifs de développement durable, les ODD, à atteindre avant 2030, sont au nombre de 17, répartis entre 169 cibles détaillées que chaque un des 192 Etats membre de l'ONU doit mettre en place chez lui, sous le contrôle du Secrétaire général, Antonio Guterres, qui fait fonction de chef d'orchestre, mais aussi de contrôleur de gestion.

A regarder de près, les ODD s'apparentent un peu à un inventaire de bonnes résolutions, comme éradiquer la pauvreté, la faim, assurer une éducation de qualité, un travail décent, l'égalité entre les sexes, lutter contre les changements climatiques ou encore, promouvoir des villes durables.

Ce sont des objectifs avec lesquelles on ne peut

qu'être d'accord, mais sans savoir comment s'y prendre pour les réaliser.

Il va de soi que chaque Etat doit établir ses priorités, en fonction de ses moyens et de ce qui lui semble essentiel pour la vie de tous les jours de sa population.

Depuis, la crise économique, des changements politiques, l'arrivée de réfugiés, des événements climatiques ont pu changer la donne et dont chaque Etat doit tenir compte.

Globalement, le bilan n'est pas satisfaisant et, malgré certaines avancées, l'ONU, dans le rapport présenté le 19 juillet à New York lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, a tiré la

sonnette d'alarme.

Pour Antonio Guterres « La mise en œuvre a commencé, mais l'horloge tourne et le rapport montre que les progrès enregistrés dans de nombreux secteurs sont beaucoup trop lents, pour atteindre les cibles en 2030 ».

Il rappelle aux gouvernements des 192 Etats membres à tenir leurs engagements, en particulier à combler les retards pris sur bon nombre d'objectifs.

S'agissant de l'égalité entre hommes et femmes, qui pose des problèmes particuliers selon la culture de la population dans certains pays, le rapport souligne « le lent progrès de la présence des femmes dans la vie politique » ou « les violences, souvent impunies, auxquelles doivent faire face les femmes et les jeunes filles dans certaines sociétés ».

C'est un problème culturel auquel il faut laisser du temps pour évoluer.

Le chômage des jeunes et la non prise en considération de leurs voix sont aussi dénoncés ou le fait que plus de deux milliards de personnes dans le monde

sont victimes de stress hydrique.

Le règlement du premier est à notre portée alors que le second est lié au dérèglement climatique dont le règlement, s'il est encore à notre portée dépende des émissions de gaz à effet de serre qui sont encore loin d'être maîtrisées, malgré les mises en garde qui s'accroissent.

L'ONU a désigné en 2016 quinze experts internationaux pour vérifier que les Etats sont sur la bonne voie pour réaliser leurs engagements, des experts scientifiques qui entendent jouer le même rôle que le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, le Giec.

Comme celui-ci, ils ne pourront qu'établir des rapports, dire ce qui va se passer si l'on ne suit pas leurs recommandations, puis chacun des experts retournera à ses occupations, tout en préparant le rapport suivant.

Pendant ce temps, les choses évolueront à leur rythme, pays par pays.

La vie des Sociétés - accords / négociations



Fin de l'accord entre Caixa Seguridade et CNP Assurances

Caixa Seguridade a notifié à CNP Assurances sa décision de ne pas renouveler par tacite reconduction, à son échéance, l'accord de distribution existant au Brésil des produits de leur filiale commune Caixa Seguros par le réseau de Caixa Economica Federal, mettant ainsi un terme à cet accord le 14 février 2021.

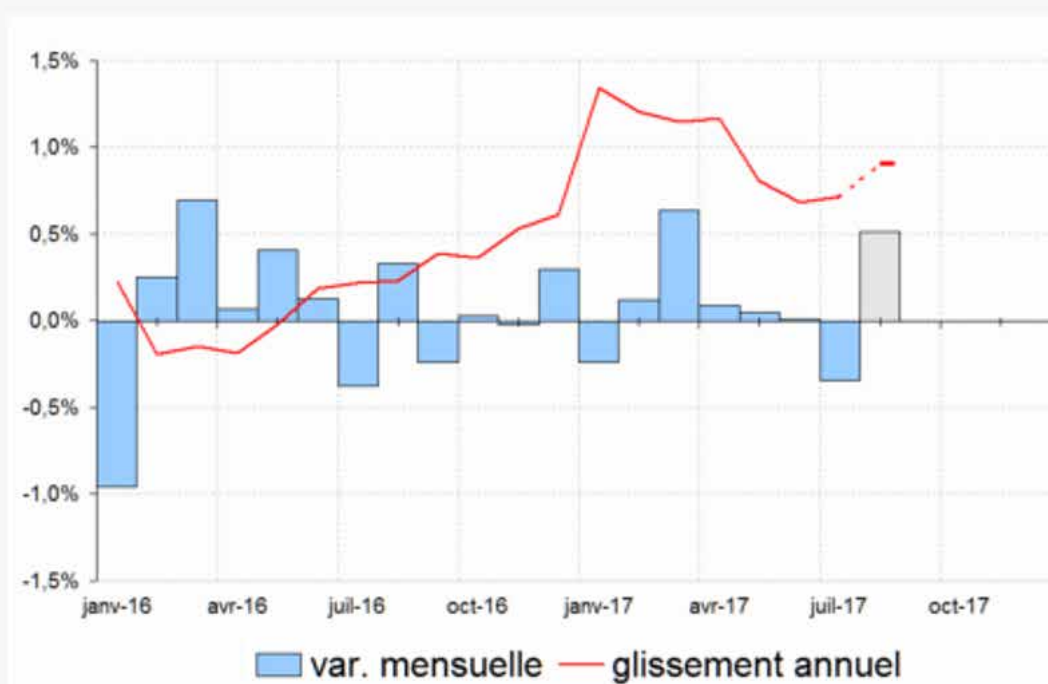
CNP Assurances continuera à veiller au respect de ses

intérêts et de ses droits ainsi qu'à ceux de Caixa Seguros Holding, sa filiale commune avec Caixa Seguridade.

Les conditions actuelles de l'accord de distribution restent inchangées jusqu'à son échéance en février 2021.

Les prix à la consommation augmentent de +0,5 % en août 2017

Graphique - Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France hors Mayotte

Source : Insee - indices des prix à la consommation

Selon les résultats provisoires publiés par l'INSEE, après une baisse de l'IPC (Indice des prix à la Consommation) de -0,3% en juillet 2017, l'IPC affiche une augmentation de +0,5% en août.

Selon cette estimation provisoire, à fin août, sur un an, les prix à la consommation augmenteraient de 0,9%. Sur un an, à fin juillet, l'IPC augmentait de +0,7%. L'IPC annuel est le reflet de l'inflation.

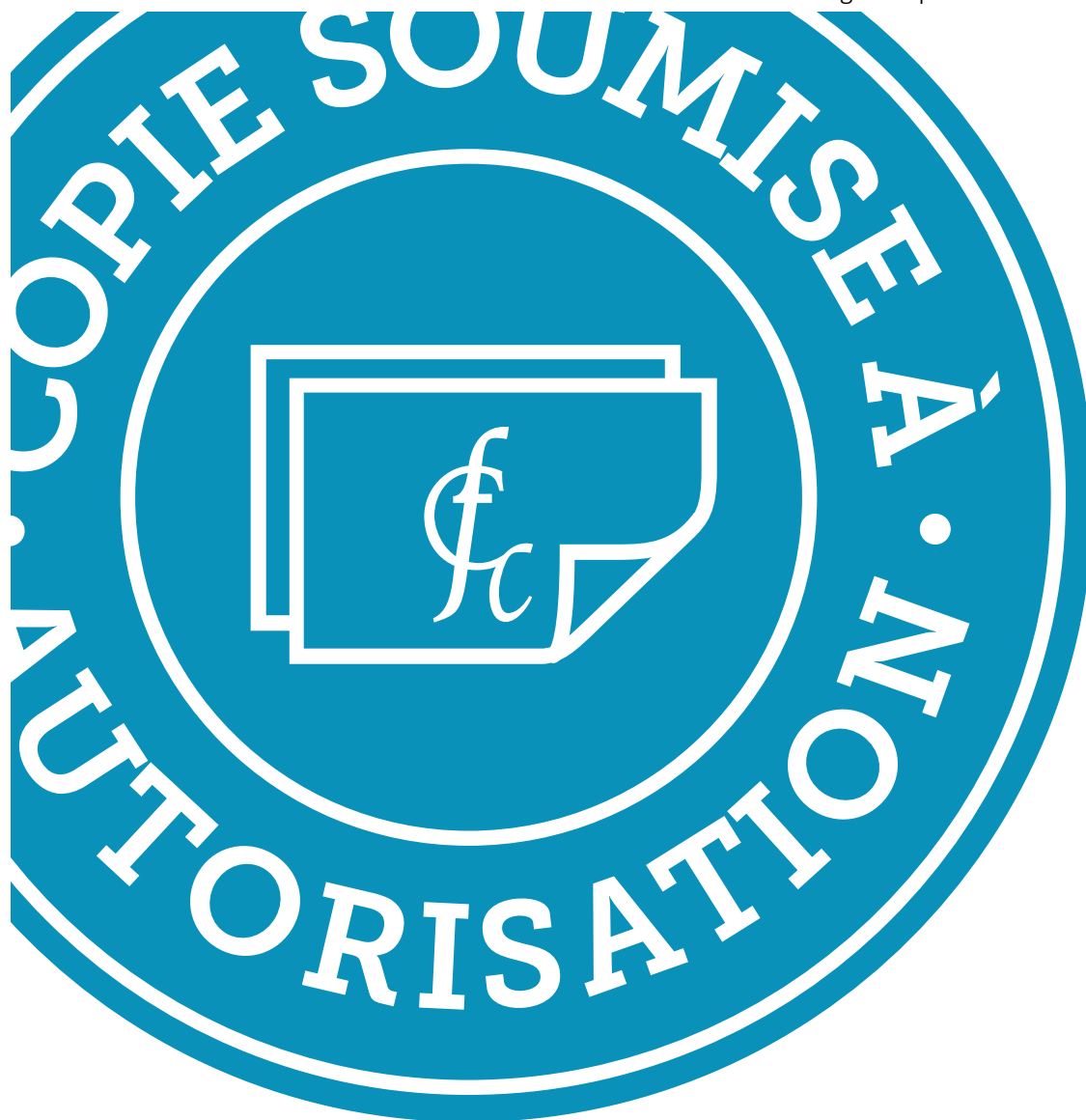
L'INSEE précise que cette hausse de l'inflation résulterait d'une nette accélération des prix de l'énergie après 5 mois de baisse et d'une croissance un peu

plus rapide des prix des services. En revanche, les prix des produits alimentaires ralentiraient un peu et ceux des produits manufacturés baisseraient plus fortement que le mois précédent.

Par ailleurs, le regain vient également de la fin des soldes d'été, mais aussi par les prix de certains services saisonniers liés au tourisme.

Enfin les prix des produits alimentaires seraient stables après une légère augmentation le mois précédent.

<https://notre-siecle.com>



Les **articles** de RiskAssur sont protégés par le **droit d'auteur**

Avant d'en faire des copies dans le cadre de votre activité professionnelle, assurez-vous qu'un contrat d'autorisation a été signé avec le CFC



Centre Français
d'exploitation
du droit de Copie

www.cfcopies.com

01 44 07 47 70

EDF a encore des centrales au charbon



Pour mettre fin en Allemagne et aussi en France à la production d'électricité en brûlant du charbon, sans doute la source d'énergie fossile la plus polluante, le cercle de réflexion Terra Nova propose de fixer, pour ces pays, un prix plancher du CO2 de 20 à 30 euros la tonne, dans une note publiée le 30 août.

Effectivement, grâce à Terra Nova nous savons qu'EDF a encore des centrales à charbon en activité.

Pour ce qui est de la France, nous pensons que si EDF avait encore une ou deux centrales à charbon en état de fonctionner, elles n'étaient plus en service, sauf en dernier recours, pour éviter l'effondrement du réseau.

Il faut croire qu'il n'en est pas ainsi car, selon cette étude, la mise en place à partir de 2020 d'un prix plancher du carbone permettrait à la France de tenir la feuille de route présentée le 6 juillet par le ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, visant la fermeture des centrales à charbon française d'ici 2022.

Nous pensons qu'il y était principalement question des centrales nucléaires.

En fait, Terra Nova vise principalement les centrales au charbon et notamment les plus polluantes, celles fonctionnant aux lignites, le charbon brun, dont l'Allemagne a augmenté le nombre depuis la fermeture anticipée de la moitié de son parc nucléaire, tout de suite après la catastrophe de Fukushima au Japon.

La suggestion de Terra Nova s'inscrit dans un climat favorable, l'organisation par l'Allemagne en novembre prochain de la Cop 23 et l'annonce par la France de la tenue à Paris, le mois suivant, d'un sommet d'étape sur la lutte contre le réchauffement climatique, à l'occasion de deux ans qui se sont écoulés depuis l'accord de Paris.

Ça sera aussi l'occasion de tester la position du président américain Donald Trump, après les épreuves climatiques que son pays est en train de subir.

Pour Terra Nova, la mise en place d'un prix plancher du carbone commun aux productions d'électricité françaises et allemandes renforcerait la coopération entre les deux pays sur la question climatique et aurait vocation à être ralliée par d'autres pays d'Europe de l'Ouest, comme si l'Union européenne n'existait pas.

En fait, les auteurs de l'étude, sous couvert de Terra Nova, visent à corriger les carences du marché carbone européen, la Bourse d'échange, qui de l'avis général fonctionne mal.

Selon leurs simulations, le prix plancher proposé renchérirait le coût de l'électricité de 6 à 7 euros par MWh en France et de 10 à 11 euros en Allemagne, en rendant rapidement non rentable la combustion au charbon.

Malgré les difficultés que nous avons failli connaître l'hiver dernier du fait de la défaillance de notre parc de réacteurs nucléaires, le problème est la surcapacité de production d'électricité en Europe, une capacité installée en hausse de 20 % entre 2008 et 2015, face à une réduction de la consommation de 5 %, une raison de plus de réduire l'appel aux sources d'énergie les plus polluantes.

Il s'agit de suivre l'exemple britannique, certes facilité par son isolement géographique, qui grâce à un prix plancher du carbone est quasiment sorti du charbon pour la production d'électricité.

La responsabilité des commettants face aux actes de leurs préposés



Les commettants (les employeurs) sont responsables des actes commis par leurs préposés (leurs employés), aussi bien au sein de l'entreprise, que lors de leurs déplacements en dehors de l'entreprise.

En aparté, les termes employeur et commettant d'une part et employé et préposé d'autre part, ne sont pas tout à fait synonymes.

S'il est relativement facile pour le commettant de contrôler ce qui se passe dans les murs de l'entreprise, ce n'est plus le cas lors des déplacements car le préposé n'est plus sous son contrôle direct. Or, les commettants doivent assurer la réparation des dommages causés aux tiers par leurs préposés.

La Responsabilité Civile (RC) est de plus en plus souvent engagée, le contenu de cette thèse fait avancer les connaissances en ce domaine de la responsabilité des employeurs vis-à-vis des actes de leurs employés. De plus, il est primordiale, en cas de dommages de savoir qui est le commettant.

A l'époque (1953), cette thèse traitait un sujet se situant sur une niche de RC, or aujourd'hui, les préposés sont beaucoup plus mobiles, il n'est pas rare qu'ils se rendent à des réunions, sur des chantiers, en dehors des murs de leur entreprise.

Lors de ces déplacements, les préposés ne sont plus sous le contrôle direct du commentant et la RC de ce dernier est engagée en cas de dommages.

L'ouvrage est exclusivement disponible sur RiskAssur-boutique :

<https://riskassur-boutique.com/theses/786-prepose-9782916673385.html>



CIPRES Assurances affiche un chiffre d'affaires en progression de 18,2% en 2016

Avec un chiffre d'affaire 2016 en progression de 18,2% par rapport à l'exercice précédent, CIPRES Assurances se hisse à la 3^e place du classement des courtiers grossistes français. courtage en France.

Fort de sa connaissance pointue du marché des Entrepreneurs et la pertinence de ses offres Santé et Prévoyance destinées aux TNS et aux TPE/PME, CIPRES Assurances affiche une croissance à deux chiffres de +18,2% et renforce son réseau de courtiers de proximité qui compte aujourd'hui 4 200 courtiers partenaires, +14%.

Parallèlement, ces bons résultats s'expliquent aus-

si par le choix de proposer aux entrepreneurs des contrats mixant des garanties responsables et non-responsables répondant parfaitement à leurs besoins. Ces offres mixtes permettent de maintenir les garanties des TNS tout en respectant le cahier des charges 2015 des contrats responsables.

« Nous sommes ravis de ces excellents résultats qui récompensent d'une part la qualité du travail de nos équipes, et d'autre part les choix audacieux que nous avons assumés à un moment où l'ANI est venue bouleverser le marché de l'assurance santé. » analyse Laurent Ouazana, Président de CIPRES Assurances.



Le groupe Macif affiche un résultat net de 165 millions d'euros au 1er semestre 2017

Chiffre d'affaires consolidé du Groupe : 3,08 milliards d'euros, en léger repli par rapport au 30 juin 2016 (-1,5%), en raison du ralentissement de la collecte en assurance vie.

Résultat net part du Groupe en normes IFRS : +165 millions d'euros contre +15 millions d'euros au premier semestre 2016.

Fonds propres part du Groupe en normes IFRS : 3,57 milliards d'euros, en augmentation de 121 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016.

Le chiffre d'affaires du pôle Dommages enregistre une hausse de 2,5%, à 1,6 milliard d'euros, du fait notamment de la croissance des encaissements sur les contrats « Automobile » et « Habitation ». À fin juin 2017, la contribution de ce secteur au résultat net part du Groupe a atteint près de 120 millions d'euros (contre -20 millions d'euros au premier semestre 2016).

Le ratio combiné s'établit à 98,7% contre 104,5% au premier semestre 2016, et 99,3% sur l'ensemble de l'année 2016.

Sur la première moitié de 2017, les cotisations du pôle Santé/Prévoyance ont progressé de 4%, franchissant le seuil des 500 millions d'euros.

La contribution du secteur Santé / Prévoyance au résultat net part du Groupe s'est maintenue au niveau enregistré sur la même période de l'exercice précédent (25 millions d'euros contre 24 millions fin juin 2016). Le ratio combiné net ressort à 94,7%, contre 95,0% au premier semestre 2016 et 95,9% sur l'ensemble de l'année 2016.

En assurance vie, à l'instar de l'ensemble du marché français, les encaissements sont en baisse sur les supports en euros, au profit des supports en unités de compte, confirmant le succès de la nouvelle offre Multi Vie lancée en 2016.

Concernant l'activité bancaire, le début de l'année 2017 est marqué par la poursuite du développement, avec plus de 154 000 clients et 516 millions d'euros d'encours gérés (dépôts et épargne) au 30 juin 2017. La contribution du secteur Finance / Epargne au résultat net part du Groupe ressort à +20 millions d'euros à fin juin 2017, contre +7 millions d'euros au 30 juin 2016.

<https://notre-siecle.com>

10 conseils pour la rédaction et la publication d'articles sur internet (*extranet ou intranet*)

Par le passé, avant internet, il n'y a pas si longtemps que cela, en dehors des journalistes, de quelques enseignants ou spécialistes, il était impossible de publier un article pour s'exprimer sur tel ou tel sujet.

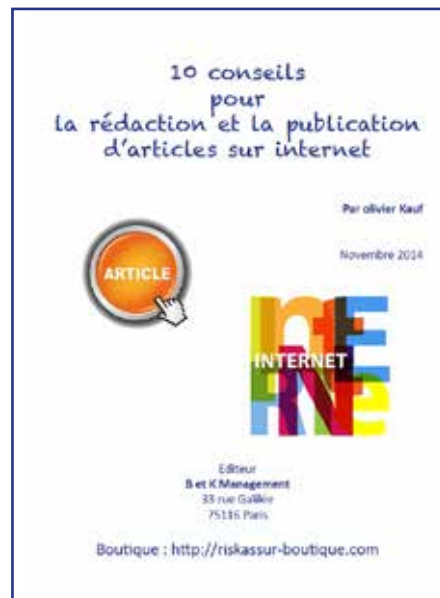
Tout a commencé à changer avec l'arrivée d'internet, en France, en 1994. Pour qu'internet pénètre dans les foyers et que son usage soit possible sans connaissances techniques, il a fallu attendre quelques années.

Aujourd'hui nombre de personnes, sans que cela soit leur profession, ni qu'ils le fassent à temps plein, s'expriment sur internet en animant un blog ou en publiant de temps à autre un article. En soi, écrire ce n'est pas très complexe, il y a toujours le risque de l'angoisse de la page blanche.

Rien de très difficile à surmonter, mais il y a tout de même quelques règles à connaître pour écrire et publier des articles sur internet.

Cet ouvrage, aborde de manière pratique et pragmatique, en 10 points tout ce qu'il faut savoir pour définir le sujet, trouver le bon titre, écrire et mettre en page, publier et faire connaître un article.

Ce dernier point est fondamental, écrire c'est très bien, mais si personne ne lit votre article, alors cela ne sert à rien.



Sommaire

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| 1 – Le thème | 6 – La mise en page |
| 2 – Le titre | 7 – Les illustrations |
| 3 – La longueur | 8 – La publication |
| 4 – Le mode de rédaction | 9 – Le référencement |
| 5 – Le découpage | 10 – À ne pas faire |

Ouvrage exclusivement disponible sur RiskAssur-boutique
<https://riskassur-boutique.com/10-conseils-pour-/127-10c-ecrit-art-web.html>

Au Canada les incendies de forêts sont à la mesure de la taille du pays



© hattiney - Fotolia.com

Le Canada s'étend de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique et est, après la Russie, le deuxième plus vaste pays au monde.

80 % de sa population, qui compte 36 millions d'habitants, résident dans les régions qui longent la frontière qui sépare le pays, d'un océan à l'autre, des Etats-Unis.

A l'intérieur du pays, lorsqu'un fermier veut rendre visite à un voisin, il ne prend pas sa voiture mais son petit avion, stationné devant sa maison.

Voici comme on peut décrire en quelques mots le Canada, en précisant que les vastes territoires libres de toute activité sont couverts de forêts, ce qui explique que cette année, depuis le mois d'avril, plus d'un million d'hectares sont sur le point de partir en

fumée, dans l'Ouest canadien, dans la province de la Colombie Britannique, qui longe l'océan Pacifique.

Pour se rendre compte ce que cela représente, il faut se référer aux 16 000 hectares qui ont brûlé depuis le début de l'année 2017 dans l'arc méditerranéen, mais dans des zones fortement urbanisées.

Au Canada, les incendies ne se limitent pas aux forêts vierges, en 2016, il a fallu évacuer une ville de 100 000 habitants, Fort McMurray en Alberta, au centre des exploitations pétrolières, qui ont pu être préservées, ainsi que la ville, grâce à l'effort acharné des pompiers.

C'est aussi le cas, cette année en Colombie Britannique où le gouverneur a maintenu l'état d'urgence, pour le moment, jusqu'au 1er septembre.

La Colombie Britannique compte 550 000 km² de forêt sur un territoire de 955 000 km² dont près de la moitié est exploitée.

Les incendies ont forcé l'évacuation près de 50 000 personnes depuis juillet et 3 000 sont toujours hors de chez elles et plusieurs milliers restent en alerte, tant que les incendies ne sont pas maîtrisés.

Au centre de la province, il y a une semaine, une vingtaine de feux se sont rejoints pour former un gigantesque brasier baptisé « Plateau » dans une région isolée du centre de la province, à près de 500 km au nord de Vancouver.

Isolée ne veut pas dire vierge et l'incendie est arrivé en bordure de la vallée de l'Okanagan, célèbre pour ses vignobles, où le feu a forcé l'évacuation de 1 100 habitants.

Le temps sec annoncé n'est pas favorable à une amélioration dans les prochains jours alors que la plupart des 1 123 incendies actifs sont attribués à la foudre.

La foudre est responsable de 35 % des incendies de forêt au Canada et de 85 % des surfaces brûlées chaque année, alors que le risque de foudre augmente de 12 % par degré de réchauffement selon les calculs des militants de la cause environnementale.

Cette année, la saison sèche a commencé très tôt dans la province, que les chercheurs au ministère fédéral des ressources naturelles attribuent au changement climatique.

Le gouvernement fédéral a débloqué des fonds pour permettre au Service canadien des forêts d'évaluer la probabilité des incendies de forêt autour des zones habitées, partout dans le pays.

L'option est d'établir de grands « pare-feu » et de faire davantage de « brûlages dirigés » une pratique courante au Canada pour régénérer les forêts les plus anciennes, en y mettant le feu.

La responsabilité des commettants face aux actes de leurs préposés



Les commettants (les employeurs) sont responsables des actes commis par leurs préposés (leurs employés), aussi bien au sein de l'entreprise, que lors de leurs déplacements en dehors de l'entreprise.

En aparté, les termes employeur et commettant d'une part et employé et préposé d'autre part, ne sont pas tout à fait synonymes.

S'il est relativement facile pour le commettant de contrôler ce qui se passe dans les murs de l'entreprise, ce n'est plus le cas lors des déplacements car le préposé n'est plus sous son contrôle direct. Or, les commettants doivent assurer la réparation des dommages causés aux tiers par leurs préposés.

La Responsabilité Civile (RC) est de plus en plus souvent engagée, le contenu de cette thèse fait avancer les connaissances en ce domaine de la responsabilité des employeurs vis-à-vis des actes de leurs employés. De plus, il est primordiale, en cas de dommages de savoir qui est le commettant.

A l'époque (1953), cette thèse traitait un sujet se situant sur une niche de RC, or aujourd'hui, les préposés sont beaucoup plus mobiles, il n'est pas rare qu'ils se rendent à des réunions, sur des chantiers, en dehors des murs de leur entreprise.

Lors de ces déplacements, les préposés ne sont plus sous le contrôle direct du commentant et la RC de ce dernier est engagée en cas de dommages.

L'ouvrage est exclusivement disponible sur RiskAssur-boutique :

<https://riskassur-boutique.com/theses/786-prepose-9782916673385.html>

Une photo, une explication...

Jean-Claude Barousse



Conditions de prise de vue : F :5 – 1/640° s – 500 Iso

Le quartier de la Défense est un véritable terrain de jeux, notamment pour les photographes.

Il suffit de tenter de ne pas se laisser absorber par le flux incessant des travailleurs pressés d'en sortir ou préoccupés par d'autres choses que l'intérêt propre des lieux.

Et pourtant, pour peu que l'on accepte d'y revenir pour prendre son temps, observer et... profiter de l'occasion donnée d'exercer son art dans un périmètre somme toute restreinte, mais pleins de scènes, situations, personnages, bâtiments ou autres.

Et, à part quelques gardiens grincheux qui ni connaissent rien à la loi, tout est à photographier à la Défense !!!

Morale de cette photo ?

Quoi de plus banal qu'un feu, même pour vélo ?

Mais si justement vous profitez de votre grand angle, des lignes de fuites provoquées par les immeubles et d'une lumière à peine croyable ?

Alors, oui, tout est permis à la Défense...

Jean-Claude Barousse
Auteur-Photographe
<http://jcbarousse.free.fr>

http://jcbarousse.fr/index?/category/145-paris_quartier_de_la_defense



Comment l'alcool détruit la jeunesse

L'alcool est la principale drogue chez les jeunes, et le binge drinking, qui consiste à en absorber beaucoup en un temps très court, est emblématique de leurs nouvelles pratiques. Les effets sont irréversibles, car l'alcool est durablement toxique pour le cerveau, et ces « cuites » extrêmes multiplient les risques d'entrer dans l'alcoolisme.

Notre culture de banalisation nous fait fermer les yeux. Certains lobbies déploient leur perversité jusqu'à rendre l'alcool encore plus attractif, et les politiques favorisent des intérêts privés, alors que ses dégâts ont un cout exorbitant.

Le Pr Amine Benyamina lance un cri d'alarme. Avec la journaliste Marie-Pierre Samitier, il analyse les comportements des jeunes, dénonce les pièges et décrypte les dernières données scientifiques, accablantes.

Face à ce drame de santé publique qui menace l'avenir de notre société, une réponse politique s'impose. D'urgence.

Auteurs : Amine Benyamina, Marie-Pierre Samitier
 Editeur : Albin Michel
 Prix : 15 €
 Code ISBN : 978-2226391858



Management interculturel

Comprendre et gérer la diversité culturelle

Comment améliorer la compréhension des différences culturelles dans un contexte mondial en mutation ?

Quel est l'impact de ces différences sur l'organisation des activités, la gestion des ressources humaines, le marketing et la négociation ?

Cet ouvrage offre une vision complète et actuelle du management interculturel, à partir des multiples facettes du concept de culture. L'auteur présente les caractéristiques de nombreuses cultures nationales et leur gestion du temps, de l'espace et de la communication.

Il donne de nombreux conseils afin de mieux gérer les situations interculturelles dans des environnements culturels variés.

Particulièrement pédagogique, l'analyse proposée est illustrée par des schémas de réflexion et d'action, de nombreux exemples et témoignages, et dix études de cas qui s'appuient sur des situations interculturelles.

Auteur : Ulrike Mayrhofer
 Editeur : Vuibert
 Prix : 29,90 €
 Code ISBN : 978-2311403923

Solutions des jeux de réflexion

du précédent numéro

D	E	T	O	U	R	N	E	R	A	S		C	L	
	L	A	C	T	E	E		O	L	I	V	I	E	R
T	E	S	T		S	E	P	T		M	E		T	A
A	V		E	P	I		R	E	C	O	R	D		M
P	A	R	T	A	N	C	E		O	U		E	M	E
A	G	E		P	E	R	S	O	N	N	A	G	E	
	E	P	I	E	U		B	I	T		V	O	L	S
I		O	S		S	T	Y	L	I	S	E	R	A	I
D	E	S	O	B	E	I	T		G	A	N	G		
E	T		T	E		R	E	S	U	L	T	E	R	A
M	E	P	R	I	S	E	R	A		L	U		A	I
		Y	O	G	A		I	N	S	E	R	A	I	S
S	A	L	P	E	T	R	A	G	E		E	S		E
E	M	O	I		I	O	N		P	A	R	T	E	
	A	N	E	A	N	T	I	R	A	I		E	G	O
O	S	E		C	E		S	U	R	G	I	R	A	I
B		S	A	C	R	U	M		E	U	S		L	E
E	R		C	O		B	E	U	R		O	M	I	S
L	I	B	E	R	I	A		S	A	U	L	E	S	
	O	R		E	N	C	H	A	I	N	E	R	E	Z

6	5	8	7	4	3	2	1	9
9	7	1	8	6	2	3	4	5
4	2	3	1	5	9	7	8	6
3	9	4	6	1	7	8	5	2
5	6	7	4	2	8	9	3	1
8	1	2	3	9	5	6	7	4
1	3	5	9	8	6	4	2	7
2	8	6	5	7	4	1	9	3
7	4	9	2	3	1	5	6	8

5	7	9	4	6	8	2	1	3
6	2	8	5	1	3	7	4	9
4	1	3	9	7	2	6	8	5
3	4	7	6	8	1	9	5	2
8	6	5	2	4	9	3	7	1
1	9	2	3	5	7	8	6	4
2	8	6	1	3	4	5	9	7
7	3	1	8	9	5	4	2	6
9	5	4	7	2	6	1	3	8

5	8	2	4	1	6	3	7	9
4	7	6	9	2	3	5	1	8
3	1	9	5	7	8	6	2	4
1	3	7	2	6	4	9	8	5
2	4	8	7	5	9	1	3	6
9	6	5	3	8	1	7	4	2
8	5	4	6	3	7	2	9	1
6	9	3	1	4	2	8	5	7
7	2	1	8	9	5	4	6	3

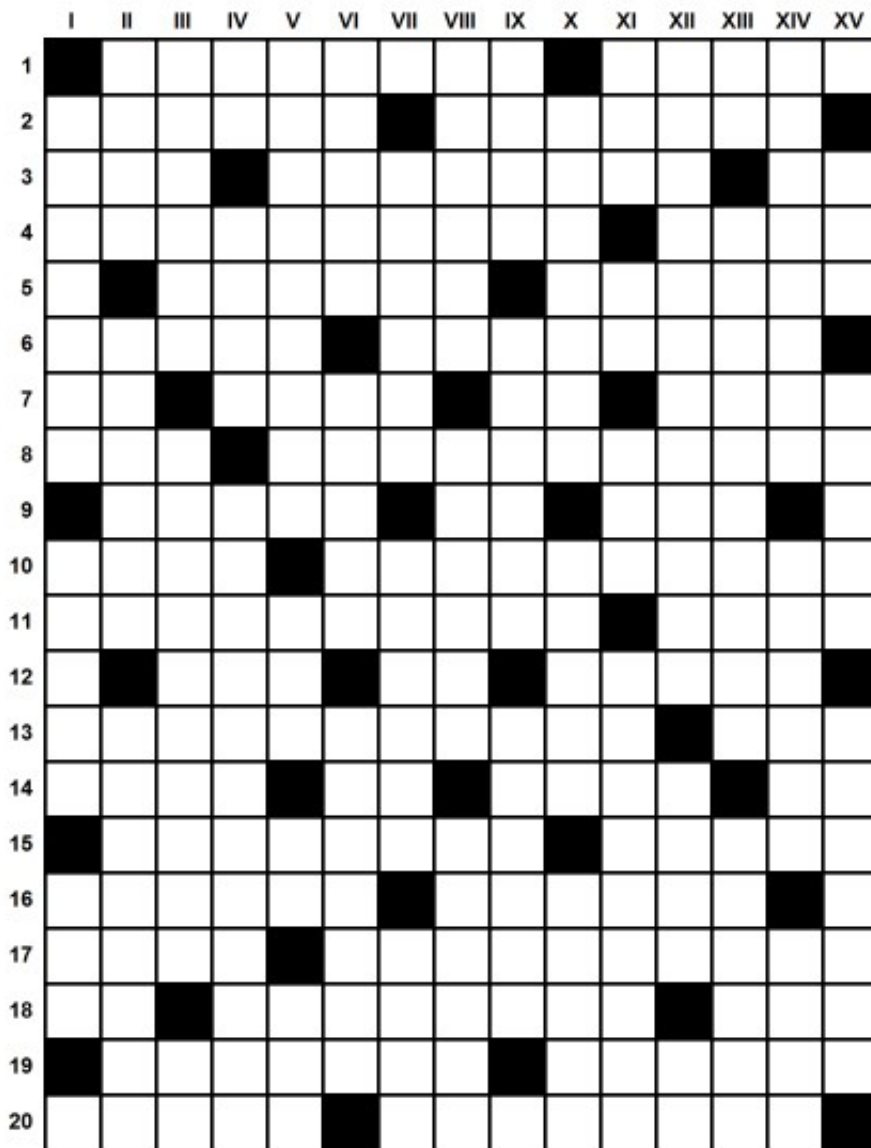
Détente

Horizontalement

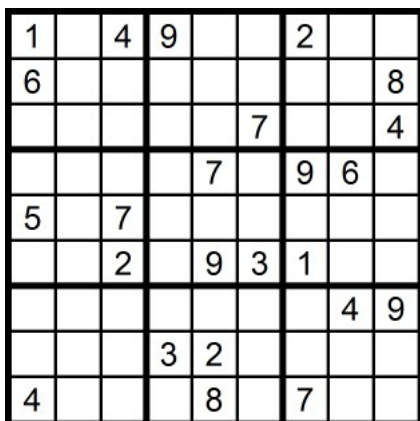
1. Rapporter de la terre - Tend à la perfection
2. Pour suspendre un vêtement - Vent du nord-ouest
3. Perroquet coloré se sauve - Note de musique
4. Raconterons - Il peut être bleu
5. Cosmique - Marmonne
6. Prévient - Proverbe
7. Marque l'origine - Manière de soutirer le vin - Tout ce qui brille ne l'est pas - Qui est arrivé
8. Large période historique - Contrariétés
9. Élégant - Exprime le rire - Et en anglais
10. Terme de ski - Commemoratif
11. Où se pose les avions - Venir au monde
12. Collant Livre de bord Le même
13. Lorsque l'on à froid - Connaître
14. Costume d'Inde - Exclamation - Posséder - A soi
15. Travaillerai - Importuner
16. Arbre nain - Encombrant
17. Comme le renard - En forme de spirale
18. Do Désigne un rang - Niveau au judo
19. De dehors à dedant - Ovaire d'une fleur
20. Parler avec colère - Enzyme

Verticalement

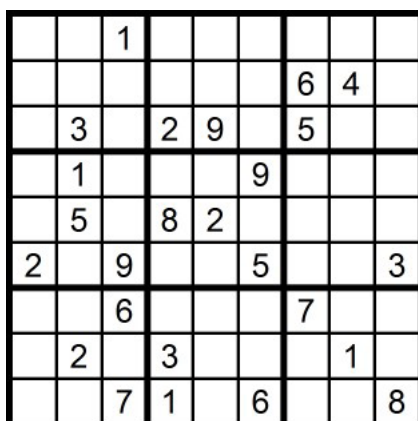
- I. Couple d'oiseaux - Liquides rouges - Epouse du fils
- II. Par courant - Ancienne mesure Russe - Joindre
- III. Déployer - Affleurer - Exprime la négation
- IV. A moi - Marteau du couvreur - Rendre mou
- V. Strier le crépit - Elle se joue à deux - A elle - Ancêtre de la vache
- VI. Placer plus haut - Au milieu de - Déisme
- VII. User - Terme des cavaliers - Etre privé
- VIII. Dérivée du pyrrol - Losange - Entreprendre
- IX. Attention - Apprenti - Biffer d'un trait
- X. Presque rose - Très - Cargaison d'un navire
- XI. Particule chargée électriquement - Exprime la négation - Utile à la voile - S'enhardir
- XII. Infimer - Elle a écrit la mare au diable - Note
- XIII. Liaison - Mettre le feu - Accueillent les compétitions sportive
- XIV. Porter violemment - Qui aime rire - Divinité du foyer
- XV. Elle est entourée d'eau - Banal - Hydrocarbures végétaux



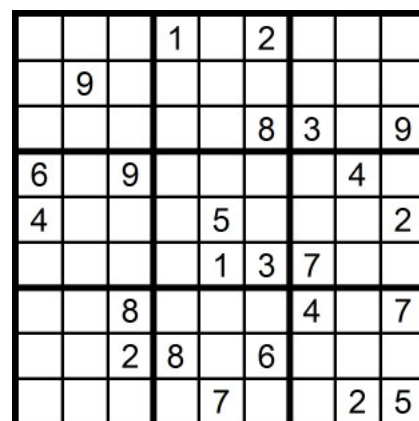
Difficile



Intermédiaire



Facile



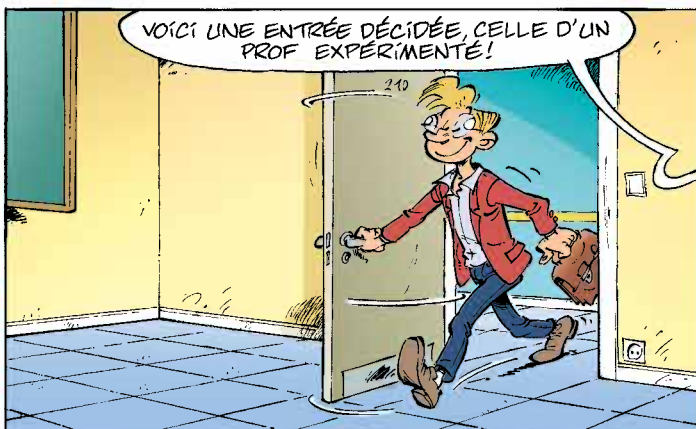
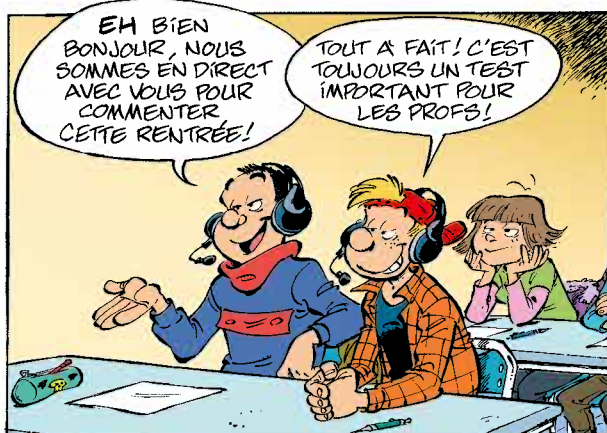
<http://riskassur-boutique.com>



les PROFS



Errac & Léturgie,
d'après la série créée par Pica & Errac
© Bamboo Edition - www.bamboo.fr



ET SURTOUT QUE VOUS SEREZ GENTILS AVEC MOI!





Réparations effectuées par un garage agréé par l'assureur

La compagnie qui assure ma voiture met à la disposition de ses clients un réseau de réparateurs agréés.

Faut-il passer obligatoirement par ce réseau et quels sont les avantages et les risques ?

Réponse de RiskAssur

Le passage par un réparateur agréé n'est pas obligatoire et vous avez toujours la possibilité de passer par le réparateur de votre choix.

Le passage par un garage agréé facilite l'expertise des dommages par l'expert de la compagnie, d'où pour l'assuré un gain de temps.

Il évite des contestations relatives à la facturation des travaux et vous permet de bénéficier du tiers payant, hormis la franchise.

Si vous trouvez parmi les réparateurs agréés un agent ou un

concessionnaire de la marque de votre voiture, vous ne prenez aucun risque particulier en lui confiant la réparation.

Si non, tout dépend de la nature des travaux.

Etendue de l'assurance annulation de voyage

Existe-t-il une garantie type ?

Réponse de RiskAssur

Non, il n'y a pas de garantie type, mais autant de formules que d'assureurs.

Les garanties annulation réservent beaucoup de surprises, principalement en ce qui concerne les événements qui ouvrent droit à l'annulation, la nature des justifications à produire, les délais et le pourcentage des frais remboursés.

Elles font généralement partie d'un contrat d'assistance plus ou moins étendu qui doit correspondre, dans la mesure du possible, à la nature du déplacement.

Il faut prendre le temps de lire attentivement le contrat avant le signer.

L'agent de voyages qui vous propose une garantie d'assistance agit

en qualité d'intermédiaire d'assurances et a vis-à-vis de vous, il a une obligation de conseil.

Garantie financière d'un véhicule en location longue durée

Le loueur m'impose une garantie financière, en sus du capital garanti.

Mon assurance tous risques prévoit une majoration contractuelle de 15 % de la valeur du véhicule.

N'est-ce pas suffisant ?

Réponse de RiskAssur

Ce n'est pas certain car, en cas de perte du véhicule, l'indemnité d'assurance, même majorée de 15 % risque de ne pas couvrir l'indemnité de résiliation, d'où l'intérêt de la garantie financière demandée par le loueur.

Pour cette raison, il est utile de souscrire la garantie financière qui n'a pas de lien avec la valeur d'assurance du véhicule, mais qui doit répondre à l'indemnité de résiliation contractuelle.

Souvent, les loueurs proposent eux-mêmes cette garantie dans le cadre de leur contrat de location, ce qui est, sinon la solution la plus économique mais de loin la solution la plus fiable.

<https://notre-siecle.com>